REPUBLIQUE DU BURUNDI

COMMISSION CHARGEE DE FAIRE LA LUMIERE SUR LES CAS QUE CERTAINS RAPPORTS QUALIFIENT D' « EXECUTIONS EXTRAJUDICIAIRES » OU DE « TORTURES ».

RAPPORT

Bujumbura, le 14 août 2012

Table des matières

I. DESIGNATION, COMPOSITION ET MISSION DE LA COMMISSION 3

II. CONTEXTE DE LA CREATION DE LA COMMISSION 4

III. METHODOLOGIE DE TRAVAIL 4

IV. NOTIONS D' « EXECUTION EXTRAJUDICIARE » ET DE « TORTURE » 5

1. Torture 5

2. Exécution extra judiciaire 6

V. RAPPORTS EXPLOITES 7

1. Rapport de Mai 2012 de Human Rights Watch intitulé « Tu n'auras pas la paix tant que tu vivras », L'escalade de la violence politique au Burundi 7

2. Rapport annuel, exercice 2011 de l'Association Burundaise pour la Protection des Droits humains et des Personnes Détenus « A.PRO.D.H » 8

3. Rapport provisoire de la Section des Droits de l'Homme et Justice du Bureau des Nations Unies au Burundi -BNUB/Office du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme au Burundi 9

a) victimes présumées de ces exécutions extrajudiciaires : 9

b) Présumées victimes de tortures : 12

4. Note verbale de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Burundi 14

5. Rapport de l'Ambassade des Etats-Unis au Burundi 14

VI. DES DESCENTES SUR TERRAIN 15

VII. QUELQUES CONSTATS 16

1. Cas évoqués dans plusieurs rapports 16

2. Cas cités dans un rapport sans se retrouver dans tel autre : 18

3. Cas particulier du rapport de l'APRODH 18

4. Le rapport de la Section des Droits de l'Homme et Justice du Bureau des Nations Unies au Burundi -BNUB/Office du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme au Burundi 21

5. Le rapport de Human Rights Watch 22

6. La note verbale du Royaume des Pays-Bas 25

7. Le rapport de l'ambassade des Etats-Unis 26

VIII. DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS 27

IX. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 29

I. DESIGNATION, COMPOSITION ET MISSION DE LA COMMISSION

Dans sa lettre N/Réf.552/10/426/BV/2012 du 12 juin 2012, le Procureur Général de la République a mis en place une commission chargée de faire la lumière sur les cas que certains rapports qualifient d' « exécutions extrajudiciaires » ou de « tortures ».

La commission était composée de six magistrats du Ministère Public qui sont :

- MANIRAKIZA Adolphe, Substitut Général près la Cour Suprême ;
- NDAYISABA Richard, Substitut Général près la Cour d'Appel de Bujumbura ;
- MANIRAKIZA Marc, Procureur de la République à BUBANZA ;
- NKURUNZIZA Gamaliel, Procureur de la République à KAYANZA ;
- NKANUYE Cyrille, Substitut du Procureur de la République en Mairie de BUJUMBURA ;
- BUCUMI Enock, Substitut du Procureur de la République en Mairie de BUJUMBURA.

Il convient de signaler que Monsieur NKANUYE Cyrille vient d'être nommé Président du Tribunal de Grande Instance à BUBANZA en date du 09 août 2012 par le décret N° 100/217/2012, fonction incompatible avec le travail de la commission. A dater de ce jour, il n'a plus continué à prester dans la commission.

Cette dernière avait à tirer au clair tous les cas évoqués dans les rapports produits notamment par APRODH, Human Rights Watch, Amnesty International ou toute autre étude qui ferait état de ces « exécutions » ou « tortures ».

II. CONTEXTE DE LA CREATION DE LA COMMISSION

Ces derniers temps, les activistes de la société civile burundaise et certaines organisations internationales ont fait sortir des rapports sur la situation des Droits de l'Homme au Burundi. Il s'agit notamment de l'APRODH, de la Commission Episcopale Justice et Paix, de Human Right Watch, de la Section des Droits de Homme et Justice du BINUB. Par ailleurs, l'Ambassade des Etats-Unis au Burundi ainsi que la délégation de la Commission Européenne ont, elles aussi pointé des cas qu'elles considèrent comme étant des exécutions extra judiciaires.

Presque tous ces rapports fustigent la justice burundaise de ne rien faire face à la criminalité qu'ils qualifient de croissante.

Dans certains rapports il est tantôt fait état de violences politiques qui ont atteint leur paroxysme depuis la fin de l'année 2010, tantôt des cas qu'ils qualifient d' « exécutions extrajudiciaires » ou de « tortures » qui auraient été commis par les forces de sécurité étatique, les services de renseignement et des membres du parti au pouvoir.

Les rédacteurs de ces rapports concluent que ces exactions n'ont fait objet d'aucune enquête tant policière que judiciaire en vue de sanctionner leurs auteurs.

C'est dans l'optique d'éclairer l'opinion nationale et internationale qu'une commission a vu le jour en vue de vérifier la véracité ou la fausseté du contenu de ces rapports en ce qui concerne particulièrement les atteintes à la vie ou à la dignité humaine.

III. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

En vue de procéder à la vérification au cas par cas de la véracité ou de la fausseté de tous les cas évoqués dans ces divers rapports, la commission a :

- d'abord fait une recherche pour se fixer sur les contours de la notion d' « exécution extra judiciaire » et de « torture » ;

- puis inventorié et analysé les différents rapports ;
- enfin fait des descentes sur terrain sur tout le territoire national.

Lors des descentes sur terrain, la commission a :

- fait un inventaire de tous les cas d'assassinat, meurtres et tortures connus et inconnus dans le ressort judiciaire du parquet visité ;
- procédé à l'audition de toute personne jugée utile pour la manifestation de la vérité y compris, le cas échéant, les rédacteurs des rapports ci-hauts mentionnés.

La commission a également diligenté l'instruction pré juridictionnelle sur certains cas dont le Ministère Public n'avait pas eu connaissance.

Enfin, comme lui assigné, la commission se doit de tirer les conséquences juridiques qui s'imposent relativement aux cas pointés dans les divers rapports mais qui se sont avérés faux.

IV. NOTIONS D' « EXECUTION EXTRAJUDICIARE » ET DE « TORTURE »

Le droit pénal positif burundais définit seulement la notion de torture sans donner le sens de la notion d'exécution extrajudiciaire. Ainsi, pour définir les deux notions, on recourra pour la première à la définition légale et à la seconde à la définition doctrinale.

1. Torture

L'article 204 de la loi N°1 / 05 du 22 avril 2009 portant révision du code pénal burundais donne la définition de la « torture » en ces termes :

« est considéré comme torture, tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir

commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent public ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite.
Ce terme ne s'étend pas à la douleur ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions légitimes, inhérentes à ces sanctions ou occasionnées par elles. »

2. Exécution extra judiciaire

Selon Philip Alston, Rapporteur Spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires de l'Organisation des Nations-Unies, l'exécution extra judiciaire ou le *« targeted killing »* ***« est l'utilisation intentionnelle, préméditée et délibérée de la force létale, par un sujet de droit international, c'est-à-dire par les États ou leurs agents agissant sous couvert de la loi, ou par un groupe armé organisé dans un conflit armé, et dirigée à l'encontre d'une personne individuellement sélectionnée n'étant pas sous la garde physique de l'agresseur. »***[1]

C'est une tactique qui est utilisée par une personne de droit international, donc l'Etat ou toute organisation disposant d'une personnalité juridique internationale.

---

1 *"A targeted killing is the intentional, premeditated and deliberate use of lethal force, by States or their agents acting under colour of law, or by an organized armed group in armed conflict, against a specific individual who is not in the physical custody of the perpetrator".*

Doc. ONU A/HRC/14/24/Add.6, *Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, Philip Alston, Study on targeted killings*, Human Rights Council, May 28, 2010.

C'est le cas par exemple pour certains Etats, qui, pour enrayer le terrorisme sous toutes ses formes ont multiplié des attaques ciblant spécifiquement une personne ou un groupe dans le but de les exécuter, y compris lorsqu'ils se trouvent sur le territoire d'un Etat étranger. Voilà l'hypothèse- type d'exécution extrajudiciaire.

La pratique de « targeted killing » ou d' « exécution extrajudiciaire », ne consiste donc pas à tuer un individu sur un champ de bataille à l'occasion d'hostilités, ni à assassiner une personne physique pour des raisons politiques.

Nils Melzer, conseiller juridique au Comité International de la Croix-Rouge et auteur du livre *Targeted Killing in International Law*, précise cette définition en indiquant que cette force doit être intentionnelle (plutôt que négligente ou insouciante), préméditée (plutôt que simplement volontaire) et délibérée (dans le sens que la mort de la personne ciblée est le but ultime de l'opération, à l'opposé du cas où la mort bien qu'intentionnelle et préméditée demeure le résultat accidentel d'une opération poursuivant un tout autre but).

V. RAPPORTS EXPLOITES

Dans le souci d'être exhaustif en vue de confronter la réalité sur terrain au contenu des rapports des diverses organisations tant nationales qu'internationales, le travail de la commission a consisté à relever d'abord tous les cas épinglés par les rapports de certaines organisations ou institutions. Ainsi, la commission a passé en revue les rapports suivants :

1. Rapport de Mai 2012 de Human Rights Watch intitulé « Tu n'auras pas la paix tant que tu vivras », L'escalade de la violence politique au Burundi.

Ce rapport fait état des cas d'assassinat ci-après :

1. L'assassinat d'Audace Vianney HABONARUGIRA ;
2. L'assassinat de Dédit NIYIRERA ;

3. L'assassinat de Médard NDAYISHIMIYE ;
4. L'assassinat d'Oscar NIBITANGA ;
5. L'assassinat de Pasteur MPANGAJE ;
6. L'assassinat de Célestin MWINA ;
7. L'assassinat de Wilson NDAYISHIMIYE ;
8. L'assassinat de Jean Bosco BIGINGO ;
9. L'assassinat de Désiré HAKIZIMANA ;
10. L'assassinat des 40 personnes à Gatumba ;

2. Rapport annuel, exercice 2011 de l'Association Burundaise pour la Protection des Droits humains et des Personnes Détenus « A.PRO.D.H »

Les cas d'assassinat mis en exergue par ce rapport sont :

1. L'assassinat d'Audace Vianney HABONARUGIRA ;
2. L'assassinat de Dédit NIYIRERA ;
3. L'assassinat de Médard NDAYISHIMIYE ;
4. L'assassinat de Léandre BUKURU ;

Outre ses cas d'assassinat, la commission a porté son attention sur les cas de tortures évoqués d'une façon générale dans ce rapport.

3. Rapport provisoire de la Section des Droits de l'Homme et Justice du Bureau des Nations Unies au Burundi - BNUB/Office du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme au Burundi

Ce rapport - provisoire- met en exergue les cas qualifiés d'exécutions extrajudiciaires et de tortures qui se sont manifestés durant l'année 2011 et pendant le premier semestre de l'année 2012.

a) victimes présumées de ces exécutions extrajudiciaires :

1. Stanislas HAVYARIMANA ;
2. Charlotte NABASHENGEZI ;
3. Elie NZITONDA ;
4. John (FNL) ;
5. Eric BIGIRUMUHIRWA ;
6. Thomas NTIRANYIBAGIRA alias SANKARA ;
7. Pierre NSABIMANA ;
8. Dieudonné HAVYARIMANA ;
9. Stanislas NAYUBURUNDI ;
10. Floribert NDARURINZE ;
11. Védaste NIZIGIYIMANA ;
12. Félicien NIYONKURU ;
13. Prosper NTIGOHEKA ;
14. Issa KARIKUNZIRA ;
15. Gérard NZISHURA ;
16. Boniface HAVYARIMANA ;
17. Léopold BAKUNDUKIZE ;

18. Amissi NTUKAMAZINA ;
19. Japhet NDAGIJIMANA ;
20. Donatien NDAYIKENGURUTSE ;
21. Anicet NTUNZWENIMANA ;
22. Arthur NYABENDA ;
23. Jean Bosco SEMANDA ;
24. Joël NDEREYIMANA ;
25. Daniel KABURA ;
26. Janvier SHIRUKANYA ;
27. Vincent MANIRAKIZA ;
28. Innocent NDUWIMANA ;
29. Shero KABURA ;
30. Alexis NKURIYINGOMA ;
31. Jean Claude TWAGIRAYEZU ;
32. NDAYIZEYE ;
33. Ernest NYANDWI ;
34. Cyprien NSENGIYUMVA ;
35. Virginie INAMMAHORO ;
36. Oscar NIBITANGA ;
37. HATEGEKIMANA ;
38. MURAGANE ;
39. Edouard NDIKUMANA alias RUVAYANGA ;
40. Venant ;
41. Dismas HAKIZIMANA ;

42. Médard NDAYISHIMIYE ;
43. Anicet HAKIZIMANA ;
44. Audace MPAWENIMANA ;
45. Ezéchiel ;
46. Dominique NTIMWIBAGIYE ;
47. Rémy NDACAYISABA ;
48. MUTIRABURA ;
49. Léandre BUKURU ;
50. NDINDIGIRI ;
51. Rédempteur MANIRAMBONA ;
52. Okera NSABIMANA ;
53. Ramadhan SINDAYIGAYA ;
54. Jean NDIKUMANA ;
55. Bonaventure BASHARIKA ;
56. Fabien MANIRAKIZA ;
57. Alexis NDIMURWANKO ;
58. Omar NDIZEYE ;
59. Oscar MUGISHA ;
60. Odette HABONIMANA ;
61. KARENZO ;
62. Damas NSAVYIMANA ;
63. Rémégie NIYONZIMA ;
64. Emmanuel NCAMURIRWO ;
65. NTAMBARA ;

66. Damien MPITABAVUMA ;

67. Juvénal HAVYARIMANA ;

68. Frédéric HAVYARIMANA ;

69. Pierre MPOREYIMANA ;

70. Jean Bosco NTAWUKIRISHIGA.

Il faut souligner ici que ces mêmes cas sont systématiquement et presque mot pour mot repris par l'APRODH dans son relevé des cas qui auraient été portés à sa connaissance.

b) Présumées victimes de tortures :

1. Désiré NTIRAMPEBA ;
2. Consolatte NIJENAHAGERA ;
3. Violette Annonciate MBAHONANKWA ;
4. Innocent NIYONGERE ;
5. Pacifique NDACAYISABA ;
6. Maximilien MANIRAKIZA ;
7. Normand VYUKUSENGE ;
8. Joseph NTAKARUTIMANA ;
9. Gilbert HARUMUKIZA ;
10. Claude NIZIGIYIMANA ;
11. Léonard NTIMPIRANGEZA ;
12. Avérin BIRARONDERWA ;
13. Dieudonné KWIZERIMANA ;
14. Emmanuel NKURUNZIIZA ;

15. Alphonse NTUNZWENAYO ;
16. Gervais NDIKUMANA ;
17. Souleymane NDIKURIYO ;
18. Souleymane RUZOCIMANA ;
19. Jacqueline BARIYOROBEKA ;
20. Jonas NZAMBIMANA ;
21. Nestor KABURA ;
22. Gérard NDIKUMANA ;
23. Emmanuel NGENZEBUHORO ;
24. Bosco BIZIRAGUHENGAMA ;
25. Abdoul NTIRENGANYA ;
26. François NZAMBIMANA ;
27. Oswald NDEREYIMANA ;
28. Egide NZISABIRA ;
29. Dieudonné NINTUNZE ;
30. Seif Yussuf alias MEMBA ;
31. Jean Marie BIZIMANA ;
32. Ezéchiel KAMARIZA ;
33. Ernest HARIMENSHI ;
34. Olivier MAJAMBERE ;
35. Edouard HATUNGIMANA ;
36. Astaire NKURUNZIZA ;
37. Sévérin RWASA ;
38. Désiré NZOHABONAYO ;

39. Egide NAHIMANA ;
40. Hussein NDAYISHIMIYE ;
41. Romuald IRAKOZE ;
42. Pamphile SAFARI ;
43. Joseph NDAYISABA ;
44. Aline NTIRAMPEBA ;
45. Micheline NTIRAMPEBA ;
46. Zacharie NGENZEBUHORO ;
47. Siméon HABONIMANA.

4. Note verbale de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Burundi

Selon cette note, les cas d'exécutions extrajudiciaires sont l'assassinat de Edouard NDIKUMANA alias RUVAYANGA, Léandre BUKURU, trois hommes présumés combattants FNL et deux hommes accusés d'avoir volé une arme et deux tenues policières.

5. Rapport de l'Ambassade des Etats-Unis au Burundi

Ce rapport parle de l'assassinat de NDEREYIMANA, Léandre BUKURU, Jackson NDIKURIYO, Japhet BIGIRIMANA alias KADUGA, Boniface MAHUNGU, NSABIYAREMYE alias Zaïrois et NIYONKURU, MPFUBUSA et Ernest MANIRUMVA.

Tels sont les cas qui ont fait l'objet de ces divers rapports et dont les victimes sont nommément indiquées.

Cependant, il convient de noter que certaines organisations avancent des chiffres dans leurs rapports sans fournir aucune précision sur les noms des victimes ou toute autre indication susceptible de conduire à la manifestation de la vérité.

Il faut faire observer d'ores et déjà que les organisations ou institutions ayant produit des rapports sur la situation des droits humains au Burundi ne concordent pas sur le nombre de ce qu'elles qualifient « d'exécutions extra-judiciaires ou tortures ». Ces cas varient d'un rapport à un autre.

VI. DES DESCENTES SUR TERRAIN

Du 12 juin au 12 juillet 2012, les membres de la Commission ont effectué des descentes sur terrains pour vérifier au cas par cas l'existence ou l'inexistence des cas cités par les divers rapports ci-dessus. A cet effet, chaque province à fait objet d'une descente au moins et, en cas de besoin de plusieurs descentes. Ainsi, dans cette descente l'équipe des commissaires avait pour mission de procéder à la vérification des cas invoqués dans les rapports dans le ressort de la province visitée.

L'équipe devait s'enquérir sur tous les cas de criminalité relatifs aux assassinats et meurtres qui ont été portés au niveau du parquet ainsi que sur l'état d'avancement des dossiers ouverts à cet effet.

De plus, les membres des organisations ayant produit un rapport et qui sont représentées dans la province visitée ont été auditionnés par les commissaires lors de leurs descentes.

Ainsi, le représentant de l'association était entendu sur les cas qu'il aurait qualifiés d'exécutions extrajudiciaires dans ses rapports à la hiérarchie.

Etait également entendue toute personne pouvant donner de la lumière sur tel ou tel autre cas.

VII. QUELQUES CONSTATS

Après avoir fait tout le tour du pays et après avoir passé en revue les divers rapports ci-dessus, la commission a constaté ce qui suit :

1. Cas évoqués dans plusieurs rapports.

C'est le cas de NIYIRERA Dédit, Léandre BUKURU, NDIKUMANA Edouard alias RUVAYANGA et Venant ainsi que celui de trois hommes tués à RUZIBA en Commune Urbaine de RUZIBA en date du 07 août 2011.

Pour ces cas, la commission a constaté que des dossiers ont été ouverts et sont en cours d'instruction dans les Parquets matériellement et territorialement compétents.

Ainsi, le dossier de NIYIRERA Dédit a été ouvert au Parquet de KAYANZA sous le numéro RMP 13173/NKG. Plusieurs personnes ont été déjà entendues dont le Gouverneur de la Province de KAYANZA qui réfute les allégations contenues dans le rapport de Human Rights Watch.

En effet, selon cette autorité, Dédit NIYIRERA était son ami et ne s'est jamais inquiété auprès de lui pour sa sécurité. De surcroît, cette même autorité nie le fait d'avoir dit à Dédit de revenir au parti CNDD-FDD en lui disant qu'il était intelligent et qu'on lui donnerait de l'argent et d'autres avantages.

Le Chef du Service National de Renseignement a été lui aussi interrogé sur les faits portés à sa charge dans le rapport ci-haut cité. Il réfute le fait qu'il aurait téléphoné à qui que ce soit pour l'intimider et qu'au moment des faits, il travaillait seul à KAYANZA. Quand Dédit a été tué il était en mission de travail sur Bujumbura. Il faut signaler que les amis proches du défunt dont GIRUKWISHAKA Audace ont été eux aussi auditionnés. Ils affirment que Dédit a été emprisonné pendant deux jours et non pendant deux semaines comme le fait croire le rapport de *Human Rights Watch*. Les personnes entendues s'accordent à affirmer

qu'après les deux jours, il a été relaxé laissant ses codétenus dans la prison centrale de NGOZI. Ce dossier a été transmis et instruit au Parquet de KAYANZA et Dédit a été mis hors cause dans cette affaire.

Consécutivement à l'assassinat de Léandre BUKURU, un dossier répressif a été ouvert au Parquet Général près la Cour d'Appel de GITEGA sous le numéro RMPG 3080 Bis/NYE. Il a par la suite été versé dans le dossier RMPG 645/MA, car le prévenu OPC1 NURWEZE Michel alias RWEMBE est poursuivi pour d'autres faits dans ce dossier.

Quant au dossier de trois jeunes gens tués à KANYOSHA plus précisément à RUZIBA, la commission s'y est penchée et a trouvé que les allégations contenues dans la note verbale ne sont pas plausibles dans la mesure où un dossier répressif a été ouvert sous le RMP 136 761/NJM. Par ailleurs, un jugement a été déjà rendu par le Tribunal de Grande Instance en Mairie de Bujumbura sous le RP 20 188 où les prévenus ont été tous acquittés.

De surcroît, le Directeur Général Adjoint de la Police Nationale, cité dans la note a été auditionné pour savoir s'il aurait été sur les lieux, le jour des faits. Il a réfuté catégoriquement ces allégations. Par ailleurs, ses documents de voyage remis à la commission montrent clairement qu'il était en mission à l'étranger le jour des faits (voir à cet effet la copie de son passeport).

Bien plus, les gens de la localité en commençant par le propriétaire de la parcelle dans laquelle les faits se sont passés s'accordent à affirmer qu'ils n'ont jamais vu le Directeur Général Adjoint de la Police Nationale. Cette même source affirme qu'il n'y avait pas aucun élément de la Force de Défense Nationale au moment des faits.

Notons à toutes fins utiles que les victimes ont été enterrées par leurs proches, car elles ont toutes été reconnues. Contrairement à ce que fait croire la note verbale ci-haut citée, l'administrateur

communal de KANYOSHA ne s'est jamais présenté sur les lieux et n'a donc pas fait enterrer les personnes tuées.

2. Cas cités dans un rapport sans se retrouver dans tel autre :

APRODH : Les assassinats d'Audace Vianney HABONARUGIRA, Dédit NIYIRERA, Léandre BUKURU et de Médard NDAYISHIMIYE. Pour tous ces cas, les dossiers ont été ouverts dans les parquets respectifs de Bujumbura Mairie, de KAYANZA, GITEGA et RUTANA. Ils sont en cours d'instruction.

3. Cas particulier du rapport de l'APRODH

Le rapport produit par l'APRODH a particulièrement retenu l'attention de la Commission dès lors qu'il s'est avéré que certaines organisations internationales ayant produit des rapports sur le même sujet, collaborent étroitement avec cette organisation locale. Raison pour laquelle le Représentant Légal de l'APRODH en la personne de MBONIMPA Pierre Claver et président de l'Association a été auditionné tout comme ses observateurs provinciaux pour savoir le nombre de cas d'exécutions qu'ils qualifient d'extrajudiciaires en vue de leur vérification.

***QUELQUES OBSERVATIONS QUI RESSORTENT DE LEURS INTERROGATOIRES**

- ✓ **Contradiction entre la représentation légale (siège) et les observateurs provinciaux**

Le Représentant Légal affirme que son rapport est fait sur base des rapports de ses observateurs. Or, certains parmi eux qui ont été interrogés s'accorder à affirmer qu'il n'y a pas à leur connaissance des cas qu'ils peuvent qualifier d'exécutions extrajudiciaires dans leurs ressorts respectifs pendant l'année 2011 et le premier semestre 2012.

Néanmoins, même si on fait fi des chiffres contenus dans son rapport annuel 2011 -prétendu avoir été fait sur base des rapports de ses observateurs provinciaux- pour ne prendre en considération que les chiffres prétendus justifiés nommément par le Représentant légal de cette association, les cas qu'il qualifie d'exécution extra judiciaire apparaissent. L'on peut citer à titre exemplatif le cas de NIYONSABA Evangeline tuée par son mari sieur NDAYIPFUKAMIYE Emmanuel à RUTOVU dans la province BURURI cité dans les cas que MBONIMPA prétend avoir personnellement documenté à partir du siège comment étant des exécutions extrajudiciaires, mais dont son observateur à BURURI n'a pas signalé. Ce qui est dit à BURURI vaut également à MUYINGA.

- ✓ **Ecart énorme entre les chiffres contenus dans le rapport annuel et les noms des prétendus victimes d'exécutions extrajudiciaires**

Dans le rapport annuel, l'APRODH donne un chiffre global de 483 cas d'exécutions extrajudiciaires alors que lors de son interrogatoire du 11 août 2012 il n'a pas été en mesure de citer plus de 89 noms des personnes qu'il prétend exécutées extrajudiciairement.

Les 394 autres cas nominatifs manquent à l'appel. Alors que le représentant légal de cette association affirme mordicus qu'il fait son rapport sur base des données récoltées sur terrains par ses observateurs.

- ✓ ***Mensonge***

La commission a constaté que cet écart énorme entre ses données chiffrées et les noms des prétendus victimes est le résultat d'un mensonge grossier. **En effet, il a été constaté que le rapport parle de certains cas qui n'ont jamais existé.**

Ainsi, par exemple le cas cité en Commune KIGAMBA de la Province CANKUZO sur la Colline RUJUNGO où cette association fait état d'un nombre de cinq (5) personnes qui ont été tuées par la police et les

militaires après avoir été appréhendées par la population de la localité. Mais, quand la commission d'enquête s'est rendue sur les lieux pour interroger la population de la localité dont NIYONZIMA Désiré, BAYAGA Léonidas, NIYIZONKIZA Odette, NSABIMANA Apollinaire etc, il a été constaté à travers leurs dépositions que les faits décrits dans ledit rapport (page 5 du rapport annuel exercice 2011) n'ont jamais existé. **Ils s'accordent à affirmer que ces faits leurs sont étranges.**

- ✓ **Absence de rapports tant régionaux que provinciaux pour servir de base de données pour fonder la fiabilité du rapport national**

Comme souligné ci-haut, lors des descentes sur terrains, la commission devait recueillir toutes les pièces susceptibles de donner de la lumière sur les cas évoqués dans les rapports soumis à l'analyse. **Mais aucun observateur rencontré et auditionné n'a pu donner ne fût-ce qu'une seule copie de rapport expédié à sa hiérarchie.** Il est donc permis de se demander la fiabilité et la crédibilité qui pourraient être réservées à un rapport constitué sur base des rapports provinciaux et régionaux pratiquement inexistants !

- ✓ **Confusion entretenue entre les cas évoqués et la définition donnée de l'exécution extrajudiciaire**

A la lecture des faits pour les cas dont le Représentant légal de l'APRODH a été capable de fournir les noms, la commission a constaté qu'il qualifie d'exécutions extrajudiciaires, les parricides, les infanticides, les assassinats résultant des règlements de compte, ou liés aux conflits fonciers ou même des assassinats ou meurtres résultants de vols à mains armées dont les auteurs n'ont pas été identifiés. Quand on lui demande la raison de cet amalgame, il répond que selon lui « **est qualifiée d'exécution extrajudiciaire toute atteinte à la vie d'une personne qui était entre les mains d'une autorité qui était sensée la protéger** ».

Certes, il s'agit des atteintes au droit à la vie mais il serait plus honnête de décrire les faits tels qu'ils se sont passés et les attribuer une qualification correcte.

N'empêche que cette organisation retienne toujours parmi les exécutions extrajudiciaires le meurtre qu'a commis dame MANIRAKIZA Marie sur son époux du nom de NDEREYIMANA Wenceslas à MATONGO en Province KAYANZA pendant la nuit du 15 février 2012. N'est-il pas le même cas que celui de l'assassinat de NIYONSABA Evangeline par son mari en date du 15 février 2012 à RUTOVU de la Province BURURI ? De même, si par impossible il advenait que la définition donnée par le Président de l'APRODH soit correcte, le fait que NTEMAKO Zachârie ait été tué par son père à coups de bâtons pour des raisons foncières serait-il qualifié d'exécution extrajudiciaire ?

Par ailleurs, cette association qualifie d'exécution extrajudiciaire tous les assassinats ou meurtres commis par des groupes de voleurs armés. Citons à titre illustratif NYANDWI Patrice qui a été tué en date du 19 mars 2011 en Commune et Province RUYIGI par des voleurs armés qui n'ont pas été identifiés.

Il est également étonnant que les militaires tués suite à une attaque de leur poste par des groupes armés soient comptés parmi les cas qualifiés par l'APRODH d'exécutions extrajudiciaires.

Ainsi, à la page 3 des données fournies par APRODH, celle-ci cite le cas de deux militaires qui ont été tués à BUGARAMA en Province de BUJUMBURA en date du 7 mars 2011. On ne saurait reprendre tous les cas qui montrent l'entretien de cette confusion, il est laissé au lecteur de ce rapport la liberté de lire en annexe le Rapport et les cas prétendus justifiés par l'APRODH.

4. Le rapport de la Section des Droits de l'Homme et Justice du Bureau des Nations Unies au Burundi -BNUB/Office du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme au Burundi

Quoique provisoire, le rapport de la Section des Droits de l'Homme et Justice du Bureau des Nations Unies au Burundi -BNUB/Office du Haut-

Commissariat aux Droits de l'Homme au Burundi **donne des cas qui ont été systématiquement donnés par l'APRODH à telle enseigne que les mots ou les expressions utilisés par l'une et l'autre sont les mêmes**. De ce fait les observations faites sur le Rapport de l'APRODH valent *mutatis mutandis* pour le rapport du BNUB. Ainsi, à titre d'exemple les faits qui sont décrits et qualifiés dans les mêmes termes sont les cas de HAVYARIMANA Stanislas de la page 1 sur les deux rapports, NDAYIKENGURUTSE Donatien N° 42 à l'APRODH et 20 au rapport du BNUB. Il en va de même pour la suite. Il est ici laissé au lecteur de ce rapport de faire ce constat en comparant les cas nommément fournis par APRODH et ceux qui sont contenus dans le document intitulé « Suivi des cas d'exécutions extrajudiciaires 2011 et 2012 Section Droits de l'Homme et Justice du BNUB 26 juillet 2012 » qui sont annexés à ce rapport.

La question qui se pose est de savoir si les deux documents ont été confectionnés par une même personne ou si l'une à copier sur l'autre.

5. Le rapport de Human Rights Watch

Au titre de ce rapport, la commission a constaté que la justice burundaise s'est déjà saisi des cas y évoqués : Ainsi, pour :

1. L'assassinat d'Audace Vianney HABONARUGIRA : les faits ont été poursuivi dans le dossier RMP 137164/NR/BB en Mairie de Bujumbura. Le dossier est toujours en cours d'instruction.

2. L'assassinat de Dédit NIYIRERA : les faits sont instruits dans le dossier RMP 13173/NKG. Il est en cours d'instruction au Parquet de KAYANZA.

3. L'assassinat de Médard NDAYISHIMIYE : un dossier est en cours d'instruction à RUTANA sous le RMP 7926bis/NL. Ce dossier a été ouvert en date du 10 octobre 2011.

4. L'assassinat d'Oscar NIBITANGA : un dossier est en cours d'instruction au Parquet de Bujumbura sous le D 15 N° 1218/SA qui a été ouvert le 17 août 2011.

5. L'assassinat de Pasteur MPANGAJE : un dossier est en cours d'instruction au Parquet Mairie sous le RMP 137172/NKC.

6. L'assassinat de Célestin MWINA : un dossier est en cours d'instruction sous le RMP 137168/HF.

7. L'assassinat de Wilson NDAYISHIMIYE : le dossier a été instruit sous RMP 135777/DN et a été fixé devant le Tribunal de Grande Instance en Mairie de Bujumbura le 20/12/2011. Les prévenus sont NDUWIMANA Félix, SIBOMANA Jean de Dieu, NZAMBIMANA Vianney et NDAYISENGA Désiré.

8. L'assassinat de Jean Bosco BIGINGO : les faits sont en cours d'instruction dans le dossier RMP 137169/JC au Parquet de la République en Mairie de Bujumbura.

9. NDIKUMANA Pascal et NTIRANYIBAGIRA Albert qui ont été tués dans un cabaret en Commune ISALE de la Province de Bujumbura Rural en date du 6 avril 2011. Le dossier répressif a été ouvert sous le RMP 7274/AN. Il est en cours d'instruction.

10. S'agissant de l'assassinat de NAHIMANA Jeanine appelée dans le rapport de Human Rights Watch NDAYISHIMIYE Jeanine et de MISIGARO Arthémon appelé par le même rapport MANIRAKIZA Arthémon, tués dans la nuit du 16 avril 2011 à GISOVU Zone KIYENZI de la Commune KANYOSHA de la Province Bujumbura, tous ces faits sont toujours instruits dans le dossier RMP 7273/NG.

11. Pour ce qui est de l'assassinat des 40 personnes à GATUMBA : le dossier RMP 7272/AN a été instruit par une commission mise sur pied par le Procureur Général de la République en date du 20 septembre 2011 et a rendu son rapport le 18 octobre 2011. Le dossier a été transmis au Parquet de Bujumbura avant d'être fixé au Tribunal de Grande Instance de Bujumbura. Un jugement a été déjà rendu.

Le dossier est actuellement en appel car, le Ministère Public et certains prévenus ont interjeté appel devant la Cour d'Appel de Bujumbura.

Pour les dossiers qui sont en cours d'instruction, la commission a rencontré Lewis MUDGE et Carina TERTSAKIAN en date du 6 juillet 2012 pour l'éclairer sur le rapport que *Human Rights Watch* venait de publier sur le Burundi. Ces derniers, tout en refusant de dire quoique ce soit sur leurs sources d'informations prétendant qu'ils violeraient à cet effet le principe de la confidentialité de leurs sources, ils ont demandé à ce qu'un temps supplémentaire leur soit accordé pour s'imprégner de tout le contenu du rapport de leur organisation !

Un temps qui leur a été accordé mais curieusement et malheureusement en date du 9 juillet, une correspondance adressée au Président de la Commission avec copie au Procureur Général de la République et au Ministre de la Justice et Garde des Sceaux demandait à ce que les questions qui ferait objet de leur audition leur soit préalablement transmises. La commission a trouvé cela comme un prétexte pour échapper aux questions qui allaient être posées en vue de mettre de la lumière sur leur rapport.

En effet, cette organisation connaît parfaitement le caractère secret de l'instruction pré juridictionnelle. Bien plus, au regard de la loi burundaise, les membres ne sont pas liés par le secret professionnel.

Par ailleurs, cette organisation utilise des chiffres ou des mots vagues pour illustrer qu'effectivement il y a une escalade de violence au Burundi. Ainsi, quand il est écrit dans ce rapport que « *Human Rights Watch a recueilli des déclarations de première main sur plusieurs dizaines d'autres affaires de meurtres de membres et d'anciens membres des FNL par des forces alignées avec le CNDD-FDD* » in *Human Rights Watch*, **« TU N'AURAS PAS LA PAIX TANT QUE TU VIVRAS » L'escalade de la violence politique au Burundi**, 2012, p.35, cela montre combien cette organisation sème la confusion en montrant que la criminalité est grandissante au Burundi et justifier ipso facto le titre de leur rapport. Cette organisation a refusé de donner ses sources à la

commission en vue de leur exploitation pour la manifestation la vérité. ***Que peut donc être le niveau de fiabilité de ce rapport ?***

En outre, ce rapport évoque des cas d'assassinat de trois personnes tuées au snack Bar SAGA RUKOKO. Mais , après vérification, la commission a constaté que ce sont des personnes qui ont été tuées par grenade à leur domicile sis à BURINGA.

Il est donc constant que le rapport de cette organisation loin d'être fouillée s'est contenté de certains dires avant d'extrapoler par des cas qui sont survenus en 2004 à GATUMBA alors que le pays était en période de guerre. **Par ailleurs, cette organisation crie à l'impunité mais la commission a constaté que les cas qui sont invoqués expressément dans le rapport sont soit devant les juridictions compétentes en vue de l'établissement des responsabilités soit ouvert au Parquet en vue de réunir les preuves pour traduire les auteurs en justice.** C'est notamment le cas de NIBITANGA pour lequel cette organisation rapporte qu'aucune enquête officielle n'était faite au moment de la production de son rapport alors qu'au passage de la commission au Parquet de Bujumbura Rural, le dossier a été retrouvé. En effet le dossier est en cours d'instruction au Parquet de Bujumbura Rural sous le D 15 N° 1218/SA qui a été ouvert le 17 août 2011.

Somme toute, le contenu de ce rapport est à relativiser.

6. La note verbale du Royaume des Pays-Bas

Cette note évoquait quatre cas repris ci-haut. La commission a eu connaissance de cette note en date du 20 juillet 2012. Certes, il lui restait moins d'un mois de travail eu égard au temps qui lui était accordé. Néanmoins, elle a fait de son mieux pour les vérifier. Ainsi, ce qui a été dit sur le cas de Léandre BUKURU ci-haut, reste valable ici aussi. Il en est de même pour le cas des trois hommes tués à KANYOSHA étant présumés combattants FNL. Dame IRADUKUNDA Florentine alors la femme qui occupait le domicile signalé dans la note a été auditionnée par la commission et a donné les circonstances de faits qui y sont décrits car elle était sur-le-champ.

Pour le cas des personnes qui auraient été tuées alors qu'elles étaient accusaient de vol d'une arme et de deux tenues policières chez le Commissaire Régional Adjoint de la Police à MUYINGA. Ce cas a retenu l'attention de la commission s'est rendue sur terrain où le chef de colline de MAGENI a été entendu. La commission a trouvé qu'au niveau du Parquet MUYINGA on était au courant du cas mais aucune évolution n'avait été faite dans l'instruction du dossier D15 N° 130/MJ/NS qui avait été ouvert à cet effet. Ainsi, la commission a ouvert un dossier répressif enregistré sous le RMPG 650/MA à charge de ce sous commissaire du nom de OPC1 SENTORE Blaise pour répondre de la disparition de ces personnes.

7. Le rapport de l'ambassade des Etats-Unis

Le rapport de cette représentation diplomatique parle de façon générale des cas de violence et d'atteinte à la vie. Pour les cas évoqués nommément, la commission y a réservée une attention particulière. Ainsi, NDEREYIMANA Joël qui a été assassiné en 2011 à GIHANGA, son dossier est tellement avancé car le Ministère Public a déjà terminé l'instruction et le dossier a été fixé dans un premier temps au Tribunal de Grande Instance de BUBANZA avant que ce dernier ne le renvoie à la Cour d'Appel de Bujumbura en raison du privilège de l'un des prévenus en la personne de l'OPP1 MAGORWA Guillaume. Quant à Léandre BUKURU, le cas a déjà fait objet de commentaire ci-dessus.

Par ailleurs, ce rapport parle aussi du cas de l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA. Il a été constaté que ce dossier a été instruit par le Ministère public et le dossier a été fixé d'abord à la Cour d'Appel de Bujumbura avant d'être renvoyé au Tribunal de Grande Instance en Mairie de Bujumbura. Ce dernier a déjà rendu sa décision en condamnant tous les prévenus à des peines allant de dix ans à la perpétuité.

Certains prévenus ont interjeté appel devant la Cour d'Appel de Bujumbura.

Pour les autres cas évoqués par ce rapport dont celui de Jackson NDIKURIYO, Japhet BIGIRIMANA alias KADUGA, Boniface MAHUNGU, NSABIYAREMYE alias Zaïrois et NIYONKURU et MPFUBUSA ont fait objet des enquêtes dans la commission mise sur pied par le Procureur Général de la République en 2010. Cette commission a déjà rendu son rapport à la suite duquel 4 dossiers répressifs ont été ouverts et sont en instruction préjuridictionnelle au Parquet Général de la République.

Il faut faire observer à toutes fins utiles que ce rapport a aussi des similitudes avec le rapport du Bureau des Nations Unies au Burundi.

Somme toute, tous les rapports contiennent certains éléments qui correspondent à la réalité. Néanmoins, il est patent que les auteurs de ces rapports exagèrent quelques fois jusqu'à mentir. A cet égard, leurs propos constituent des dénonciations calomnieuses les exposant ipso facto à des sanctions pénales. Ils prétendent le faire sous le couvert des personnes morales qu'ils représentent oubliant que la personne morale est actuellement pénalement responsable.

VIII. DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS

Le travail de terrain a pratiquement pris tout un mois. A la fin de ce travail, la commission s'est attelée au dépouillement des données récoltées sur terrain en instruisant les dossiers qui ont été ouverts.

Bien qu'il y ait certains cas qui ont fait l'objet de poursuite, nous avons constaté amèrement que pour d'autres cas il n'y a pas eu de poursuites judiciaires par manque de pistes à exploiter pour certains Procureurs. Raison pour laquelle, face à cette situation, la Commission a pris l'initiative d'ouvrir des dossiers pour enquêter sur ces cas, parmi lesquels trois en rapport avec la torture et trois en rapport avec l'assassinat.

Voici le tableau synthétique de ces dossiers :

N° DOSSIER	INFRACTION	PREVENU	ETAT CARCERAL	VICTIME
RMPG 645/MA	Torture, Détention arbitraire, Assassinat,	OPP2 NURWEZE MICHEL	Détenu à MPIMBA	NGENZEBUHORO Zacharie et KAMARARUNGU Philibert
RMPG 643/MA	Torture	MAZOYA Patrice	Détenu à RUYIGI	HARIMENSHI Ernest
RMPG 644/MA	Assassinat, Torture	OPP1 MAGORWA Guillaume, Major KABUHUNGU Jean Bosco NSABIMANA Joseph alias NDOMBORO, NDAYIZEYE Gérard et NIYINZIGAMYE Gétrie	Détenu à MPIMBA	MAJARIWA, NDAYISABA Joseph, SAFARI Pamphile et NSABIMANA Emmanuel,
RMPG 646/MA	Assassinat	AP NGABIMPAYE Pascal	Libre	MBINDIGIRI
RMPG 650/MA	Assassinat	OPC1 SENTORE Blaise	Libre	Son cuisinier

Il faut souligner que ces dossiers ne sont pas encore clôturés au moment de la production du présent rapport. Ainsi, ces dossiers devront être transmis dans les parquets territorialement et matériellement compétents pour la poursuite et la clôture de l'instruction. Ainsi, le dossier :

1°. RMPG 645/MA est de la compétence du Parquet Général près la Cour d'Appel de Gitega ;

2°. RMPG 643/MA est de la compétence du Parquet de la République à RUYIGI ;

3°. RMPG 646/MA est de la compétence du Parquet MUYINGA ;

4°. RMPG 650/MA est de la compétence du Parquet Général près la Cour d'Appel de NGOZI ;

5°. RMPG 644/MA est de la compétence du Parquet Général près la Cour d'Appel de Bujumbura.

Signalons en passant que la commission n'est pas passée sous silence la question de torture. En effet lors de son passage dans les Parquets, elle constaté que les cas de tortures retiennent l'attention du Ministère Public car pareils dossiers existent. A titre d'exemple, on peut citer le cas du Chef de zone RUSENGO du nom de HABONIMANA Oscar instruit au Parquet de RUYIGI sous le RMP 11354/NDD.

Par ailleurs, parmi les dossiers qui ont été ouverts par la commission, il y en a ceux dont les faits ont été qualifiés de torture comme cela transparaît dans le tableau des dossiers ouverts à cet effet.

IX. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Après avoir confronté la réalité sur terrain et le contenu des rapports de certaines organisations de la Société Civile, nous voulons informer la communauté tant nationale qu'internationale que le terme « Exécutions extrajudiciaires » a été utilisé à tort si on se réfère à la définition citée à la page 6 du présent rapport. Cette définition montre clairement qu'aucun cas parmi ceux qui sont cités dans les rapports analysés ne constitue un cas d'exécution extrajudiciaire.

Qui plus est, ces rapports veulent faire croire à l'opinion que de tels cas n'ont pas fait l'objet de poursuites judiciaires alors tous les dossiers, à l'exception de ces quelques cas qui avaient échappé à la vigilance du Ministère Public, afférents aux cas évoqués, étaient soit en cours d'instruction, soit déjà transmis pour fixation devant les juridictions compétentes voire déjà jugées avant la mise en place de cette commission.

Cela montre la fausseté des rapports analysés sur le volet de l'impunité. Par ailleurs, pour soutenir ce propos, certains rapports versent dans le vague et la globalisation en imputant la responsabilité de certains cas de criminalités aux corps de défense et de sécurité ou au Service National de Renseignement. Il faut faire constater que même si telle ou telle autre personne est impliquée dans telle ou telle infraction, les interrogatoires faits ont montré que la personne agissait sur initiative personnelle soit à des fins personnelles. Il est à ajouter que la Police a fourni des pièces dont les procès-verbaux de causerie morale, des modules de formation qui montrent que le rappel à l'ordre pour le respect de la discipline est toujours invoqué. Les effectifs des militaires et policiers poursuivis et détenus sont plus parlants.

Une autre irrégularité relevé est que certains rapports parlent d'une façon générale qu'on observe des cas de violation des droits humains dans telle ou telle autre province du Burundi sans préciser ni la victime ni l'auteur pour que le cas échéant le Ministère Public puisse se saisir de ce cas. Il s'agit ni moins ni plus d'une manière de distraire les gens pour faire croire à l'opinion internationale que le pouvoir judiciaire burundais ne mène aucune action devant une criminalité grandissante.

Toute personne a l'obligation de dénoncer une infraction qui vient de se commettre. C'est la raison pour laquelle la commission ne pouvait pas passer sous silence les dénonciations qui se sont avérées vraies faites par ces activistes de la société civile. C'est dans ce sens que les cas qui n'avaient pas connu des poursuites judiciaires, les dossiers y afférents ont été ouverts. Toutefois, la commission déplore le fait que même les cas pour lesquels les poursuites judiciaires ont été initiées par le Ministère Public sont ignorés par les responsables de ces associations.

On ne saurait terminer ce rapport sans émettre quelques recommandations.

1°. Aux Associations qui travaillent dans le domaine des droits de l'homme :

- Eviter autant que faire se peut de gonfler leurs rapports par des cas d'assassinats imagés ;
- Qualifier les faits constatés tels qu'ils sont sans désemparer ;
- En cas de violation de droit de l'homme, énoncer les faits tels qu'ils se sont passés ;
- Dénoncer à la Police Judiciaire/ au Parquet les cas dont ils ont connaissance dans la fraicheur des faits ;
- Ne pas se substituer à l'appareil judiciaire pour les cas dont il est saisi ;
- Aider leurs sources ou victimes à déposer en justice ;

2°. Au Parquet Général de la République :

- Faire poursuivre et clôturer l'instruction des dossiers en cours surtout ceux qui ont été ouverts par la commission ;
- En cas de création de commission comme celle-ci, lui accorder un temps suffisant pour affiner le travail.

POUR LA COMMISSION

MANIRAKIZA Adolphe, Président

NDAYISABA Richard, Membre

MANIRAKIZA Marc, Membre

NKURUNZIZA Gamaliel, Membre

BUCUMI Enock, Membre

II.3. Histogramme des atteintes au droit à la vie/Répartition par province

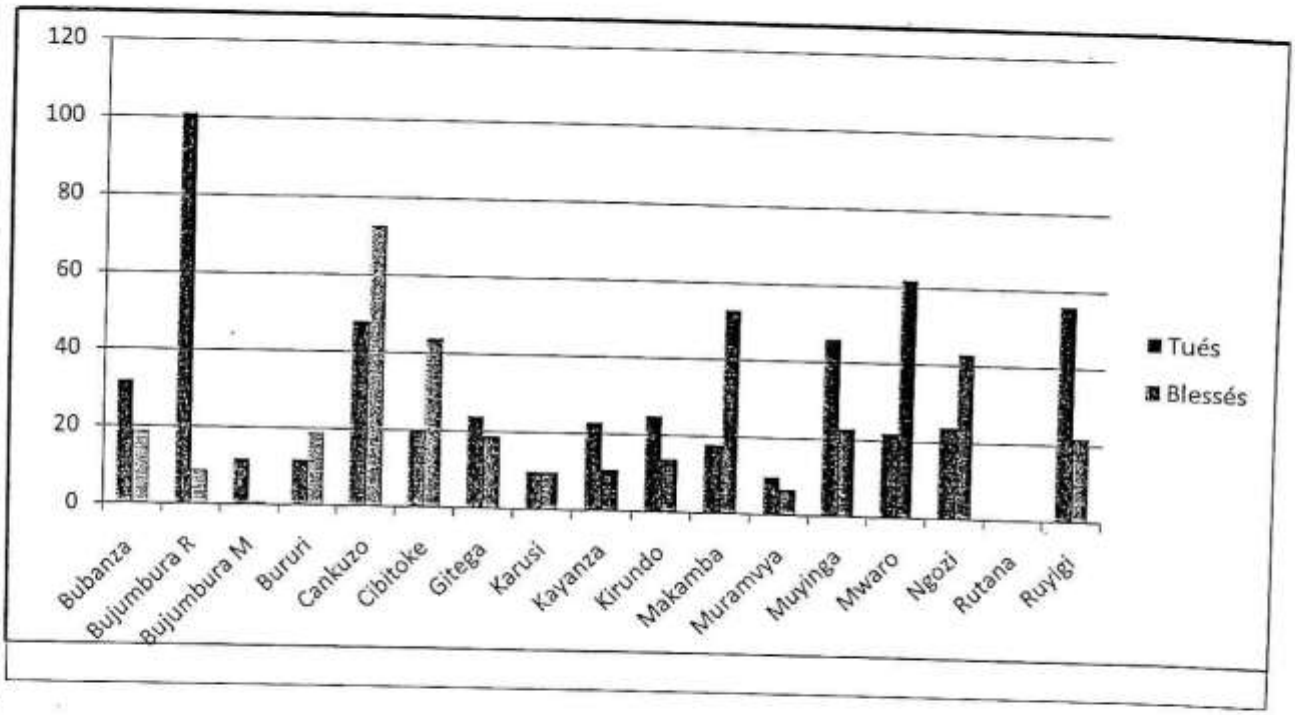

II.4. Tableau synthèse de la répartition des victimes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories d'auteurs, de types d'armes utilisées et catégories de motifs.

II.4.1.Par catégories d'auteurs.

Personnes tuées

Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes tuées par les militaires	Nombre de personnes tuées par les policiers	Nombre de personnes tuées par les civils	Nombre de personnes tuées par les bandits ou groupes armées	Nombre de personnes tuées par des inconnues
483	24	36	69	158	196

Personnes blessées

Nombre de personnes blessées	Nombre de personnes blessées par les militaires	Nombre de personnes blessées par les policiers	Nombre de personnes blessées par les civils	Nombre de personnes blessées par les bandits ou groupes armées	Nombre de personnes blessées par des inconnues
429	104	73	45	16	191

II.2.Tableau synthèse des atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

Mois / Province	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	1	0	2	1	-	-	3	0	5	2	2	0	-	-	6	8	7	2	-	-	4	4	2	2	[illegible]	19
Bujumbura R	-	-	1	0	2	0	-	-	23	3	15	3	-	-	5	0	52	3	-	-	1	0	2	0	[illegible]	9
Bujumbura M	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	0	2	0	-	-	0	0	3	1	[illegible]	1
Bururi	1	3	-	-	-	-	1	2	0	1	1	2	7	7	-	-	-	-	-	-	-	-	2	4	[illegible]	19
Cankuzo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	-	-	3	17	8	32	37	24	0	0	[illegible]	13
Cibitoke	1	1	2	3	1	-	3	1	0	0	5	1	-	-	1	16	1	10	-	-	3	6	3	6	[illegible]	14
Gitega	2	0	-	-	-	-	0	0	0	0	13	2	-	-	-	-	2	7	3	6	2	1	2	3	[illegible]	3
Karusi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	0	-	-	0	0	0	3	2	5	6	2	[illegible]	20
Kayanza	7	-	-	-	3	0	0	0	2	0	0	3	0	0	3	0	4	2	0	4	1	1	3	1	[illegible]	11
Kirundo	2	0	-	-	-	-	-	-	-	-	2	0	1	2	4	2	5	5	3	4	8	1	0	0	[illegible]	1
Makamba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	0	8	20	-	-	-	-	-	-	-	-	8	33	[illegible]	3
Muramvya	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	0	-	-	4	2	2	2	-	-	1	2	1	1	[illegible]	7
Muyinga	3	0	3	0	2	1	-	-	-	-	4	1	2	6	7	5	9	7	5	3	10	0	1	0	[illegible]	3
Mwaro	4	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	6	55			-	-	-	-	-	-	2	7	[illegible]	2
Ngozi	5	3	1	0	-	-	1	1	-	-	2	2	1	14	3	11	2	2	3	3	4	5	2	2	[illegible]	1
Rutana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	[illegible]	-
Ruyigi	3	0	2	0	4	5	3	2	7	2	6	3	-	-	-	-	11	5	11	2	5	3	4	0	[illegible]	2
																									[illegible]	9

N.B : Dans ce tableau, **T** signifie le nombre de *personnes tuées* et **B** représente le nombre de *personnes blessées*. De plus, le **tiret** signifie que les données n'ont pas été disponibles.

II.4.2. Par types d'armes utilisées.

Personnes tuées.

Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes tuées à l'arme branche	Nombre de personnes tuées par grenades	Nombre de personnes tuées par fusils	Nombre de personnes tuées suite à l'empoisonnement	Nombre de personnes tuées par des armes non identifiées
483	171	33	208	9	62

Personnes blessées

Nombre de personnes blessées	Nombre de personnes blessées par l'arme branche	Nombre de personnes blessées par grenades	Nombre de personnes blessées par fusils	Nombre de personnes blessées par des armes non identifiées
429	324	56	38	11

II.4.3. Par catégories de motifs.

Personnes tuées.

Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes tuées suite au banditisme	Nombre de personnes tuées suite aux litiges fonciers	Nombre de personnes tuées suite aux règlements de compte	Nombre de personnes tuées suite aux motifs inconnus
483	128	69	92	194

Personnes blessées.

Nombre de personnes blessées	Nombre de personnes blessées suite au banditisme	Nombre de personnes blessées suite aux litiges fonciers	Nombre de personnes blessées suite aux règlements de compte	Nombre de personnes blessées suite à des motifs inconnus
429	124	79	37	189

Versé par MBONIMBA P. Clau
Prof APRODH.
14/11/08/2012
Reçu par MA

IDENTIFICATION DES CAS D'ATTEINTE AU DROIT A LA VIE

N°	Noms des victimes	Date	Commune	Province	Sommaire des faits	Action entreprise par les autorités
1	HAVYARIMANA Stany	1/1/2011	Musigati	Bubanza	Un policier affecté à la police spéciale chargée de la protection des institutions à tiré à bout portant sur deux personnes. L'une des victimes est décédée tandis que l'autre a été grièvement blessée.	Le 3/1/2011, le policier a été jugé par la procédure de flagrance et condamné à une servitude pénale principale à perpétuité pour meurtre et coups et blessures volontaires graves.
2	NABASHENGEZI Charlotte	2/1/2011	Busoni	Kirundo	Un policier a battu à mort une femme pour venger son père qui aurait été blessé par cette dernière qui l'accusait de sorcellerie.	Le 10/1/2011, le TGI Kirundo siégeant en chambre criminelle a condamné à perpétuité le policier pour coups et blessures volontaires graves ayant entraîné la mort, et au paiement de dédommages et intérêts de 4 millions de FBU au profit des ayants droits de la victime.
3	DORORO	30/1/2011	Gisuru	Ruyigi	Il a été tué par la population à des coups de bâtons et de gourdins. Il était accusé de vol	-
4	NZITONDA Elie	29/1/2011	Gitega	Gitega	Un prisonnier qui tentait de s'évader de la prison centrale de Gitega a été tué par balles par un policier de garde.	Aucune enquête n'a été ouverte.
5	John (FNL)	4/2/2011	Gihosha	Bujumbura Mairie	Des éléments de la FDN ont suivi puis abattu à bout portant trois personnes. Selon la FDN,	Le 14 février 2011, la Section DH à été informée qu'aucune enquête n'a été ouverte. La FDN

					les victimes étaient des malfaiteurs présumés qui s'apprêtaient à commettre un forfait. D'après les informations recueillies par la Section DH&J, les militaires étaient renseignés sur les intentions du groupe et auraient pris des dispositions pour leur barrer la route. Par ailleurs, les victimes n'auraient manifesté aucune résistance armée.	soutenait que les victimes qu'elle qualifiait alors de bandits avaient voulu résister.
6	BIGIRUMUHIRWA Eric	4/2/2011	Gihosha	Bujumbura Mairie	Idem	Idem
7	NTIRANYIBAGIRA Thomas alias SANKARA (Ex FAB démobilisé)	4/2/2011	Gihosha	Bujumbura Mairie	Idem	Idem
8	NSABIMANA Pierre	4/2/2011	Gihosha	Bujumbura Mairie	Idem	Idem
9	Mathieu	4/2/2011	Mutambu	Bujumbura Rural	Il a été tué par balles par des gens inconnues.	Aucune enquête n'a été ouverte.
10	HASABUBWENGE Emmanuel	5/2/2011	Rugombo	Cibitoke	Il a été tué par un policier qui l'a battu à mort.	-
11	SAMAYO	5/2/2011	Buganda	Cibitoke	Tué par des gens inconnues	Aucune enquête n'a été ouverte.
12	Fiston	6/2/2011	Mpanda	Bubanza	Tué par son KARENZO J. Paul qui l'accusait de sorcellerie	Le malfaiteur a été arrêté
13	MANIRAMBONA Concilie	8/2/2011	Ngozi	Ngozi	Tuée par des inconnus	-
14	NIJIMBERE Désiré	14/2/2011	Butaganzwa	Ruyigi	Verdict populaire. Il était accusé de vol.	-

15	Omer	17/2/2011	Mpanda	Bubanza	Il a été tué par machette par ses amis. Il était accusé de vol.	-
16	NIYOKINDI	22/2/2011	Muyinga	Muyinga	Il a été jeté dans l'eau et a été noyé.	Deux suspects BARENGAYABO et MIBURO ont été arrêtés.
17	NTACONZOBA Tharcisse et ses 2 enfants	19/2/2011	Muyinga	Muyinga	Les auteurs n'ont pas été identifiés.	-
18	NTEMAKO Zacharie	21/2/2011	Kayokwe	Mwaro	Il a été tué par son fils à coups de bâtons. Les conflits fonciers sont à la base de ce meurtre.	L'auteur a été arrêté, jugé et condamné à perpétuité pour parricide
19	NDAYISABA Héraclite	26/2/2011	Kayanza	Kayanza	Ce militaire a été tué PAR BALLES par son collègue HAVYARIMANA	L'auteur a été emprisonné.
20	KAYOBERA Adelin	26/2/2011	Kayanza	Kayanza	Cet élève a été tué par balle par les voleurs.	
21	NDAGIJIMANA	4/3/2011	Rugombo	Cibitoke	Tué par grénade par des bandits armés qui venaient voler.	-
22	BASANE	5/3/2011	Gasorwe	Muyinga	Tué par machette par des inconnus.	Les auteurs n'ont pas été identifiés.
23	RWAMAYUGI	6/3/2011	Ruyigi	Ruyigi	Mort fusillé par des bandits armés qui venaient voler.	Les auteurs n'ont pas été identifiés.
24	GATAMUZA Anatole	6/3/2011	Ruyigi	Ruyigi	Mort fusillé par des bandits armés qui venaient voler.	Les auteurs n'ont pas été identifiés.
25	2 militaires tués	7/3/2011	Bugarama	Bujumbura Rural	Ces deux militaires ont morts par balles, tués par des groupes armés.	-
26	HAVYARIMANA	15/3/2011	Gitega	Gitega	Un ex-policier détenu à la	Aucune enquête n'a été ouverte.

	Dieudonné				prison de Gitega a été blessé par balle tirée par un policier qui tentait de l'empêcher de s'évader. La victime n'aurait reçu aucune assistance médicale et est décédée le lendemain suite à une hémorragie	
27	HARERIMANA Fébronie	19/3/2011	Butaganzwa	Ruyigi	Elle a été tuée par grénade suite aux conflits fonciers.	Le présumé auteur a été arrêté
28	NYANDWI Patrice	20/3/2011	Ruyigi	Ruyigi	Mort fusillé par des bandits armés qui venaient voler.	Les auteurs n'ont pas été identifiés.
29	MATOTO	25/3/2011	Rusaka	Mwaro	Il a été fusillé par des bandits armés. La cause serait des conflits fonciers.	Un suspect a été arrêté.
30	MVUYEKURE Espérance	28/3/2011	Muruta	Kayanza	Tuée poignardée par des inconnus.	Pas d'enquête faite.
31	NAYUBURUNDI Stanislas (FNL)	28/3/2011	Kamenge	Bujumbura Rural	Une position policière en zone Nyabibondo aurait été attaquée par des hommes armés présentés par la police comme des membres proches du parti FNL d'Agathon Rwasa. Cette attaque aurait fait un blessé. La police a arrêté un homme, membre du FNL qui aurait déclaré connaitre le plan des ''bandits armés''. Le 28 mars, cet informateur aurait conduit les policiers au domicile des membres des FNL. Les agents de la police et du SNR qui s'étaient rendus sur les lieux auraient exécuté trois personnes qui se trouvant sur	Le 26 octobre 2010 une commission composée de 6 personnes a été mise en place chargée d'enquêter entre autres sur ce cas. Le rapport de la commission à été déposé au Parquet Général de la République en septembre 2011.

					les lieux dont l'informateur. L'épouse du propriétaire de la maison qui était sur les lieux a été fortement battue.	
32	NDARURINZE Floribert (FNL)	28/3/2011	Kamenge	Bujumbura Rural	Idem	Idem
33	NIZIGIYIMANA Védaste (FNL)	28/3/2011	Kamenge	Bujumbura Rural	Idem	Idem
34	NIYONKURU Félicien (FNL)	28/3/2011	Kamenge	Bujumbura Rural	Deux membres du FNL, âgé de 23 ans et 30 ans auraient été contactés par un officier de police qui les aurait invités chez lui. Arrivés chez cet officier, ils auraient été par la suite tués. Plus tard un taxi sans plaque d'immatriculation serait passé à la maison de l'officier pour ramasser les corps qui auraient été jetés au quartier industriel de la commune urbaine de Ngagara où ils ont été découverts le lendemain avec des impacts de balles à la tête.	Le 26 octobre 2010 une commission composée de 6 personnes a été mise en place chargée d'enquêter entre autres sur ce cas. Le rapport de la commission à été déposé au Parquet Général de la République en septembre 2011.
35	NTIGOHEKA Prosper (FNL)	28/3/2011	Kamenge	Bujumbura Rural	Idem	Idem
36	KARIKUNZIRA Issa	13/04/2011	Ngozi	Ngozi	Un détenu qui tentait de s'évader a été tué par balles par un policier. Le lendemain, le corps sans vie de ce détenu à été retrouvé dans un champ de haricots situé derrière ladite prison. Quatre balles avaient touché la poitrine de la victime.	Aucune enquête n'a été ouverte.

37	NZISHURA Gérard	16/04/2011	Mbuye	Muramvya	Cet homme âgé de 59 ans aurait été battu par un policier à l'aide de morceaux de bois et a succombé des suites de ses blessures deux jours plus tard.	Le 20 avril 2011, le dossier a été transmis au Tribunal de grande instance de Muramvya pour fixation. Le Procureur de Muramvya le 14 juin 2012 a indiqué que l'auteur a été acquitté par le TGI. Le parquet de Muramvya a fait appel de ce jugement auprès de la cour d'Appel à Bujumbura.
38	NSAVYIMANA Boniface	10/05/2011	Muramvya	Muramvya	Les militaires de la position Kirama, munis d'un avis de recherche délivré par l'administration de la prison de Muramvya, se sont présentés au domicile de la victime, âgé de 60 ans. Les militaires lui auraient demandé de sortir de la maison et l'auraient conduit à leur position. Le lendemain, son corps a été retrouvé dans un ravin à 50 m de la position militaire. Les militaires ont signalé qu'ils ont tiré sur lui au moment où il tentait de s'enfuir vers 5h00 du matin. La victime avait demandé la permission de sortir de la prison centrale de Muramvya mais n'y était pas retourné à la date indiquée. Elle avait été condamnée à 10 ans de servitude pénale pour tentative d'assassinat.	Le dossier a été appelé en audience publique du conseil de guerre de Bujumbura. Un militaire a été arrêté le 10 mai 2011. Il a été jugé sur base d'homicide involontaire et non sur la base du meurtre et condamné le 28 septembre 2011 à 4 mois de servitude pénale principale et à une amende de 50.000 FBU.
39	BAKUNDUKIZE Léopold	14/05/2011	Ruyigi	Ruyigi	Deux détenus de la prison de Ruyigi qui étaient en train d'escalader le mur pour tenter de s'évader, ont été tués par balles par les policiers de garde de ladite prison.	Le 8 février 2012, la Section DH à été informée qu'un OPJ aurait fait un constat de leur mort mais aucune enquête n'a été ouverte.

40	NTUKAMAZINA Amissi	14/05/2011	Ruyigi	Ruyigi	Deux détenus de la prison de Ruyigi qui étaient en train d'escalader le mur pour tenter de s'évader, ont été tués par balles par les policiers de garde de ladite prison.	Le 8 février 2012, la Section DH à été informée qu'un OPJ aurait fait un constat de leur mort mais aucune enquête n'a été ouverte.
41	NDAGIJIMANA Japhet	18/05/2011	Rumonge	Bururi	Un détenu de la prison de Rumonge accusé d'assassinat a été tué par les policiers de garde alors qu'il tentait de s'évader aves deux autres détenus.	Aucune enquête n'a été ouverte.
42	NDAYIKENGURUTSE Donatien	24/05/2011	Gihogazi	Karusi	Un homme a été fortement battu par un policier avec la crosse de son fusil parce qu'il avait refusé de lui donner la somme de 10 000 FBU que ce dernier lui avait exigée. Transféré à l'hôpital, ce même jour, il y est décédé quelques heures après. Le policier a été arrêté par une équipe de policiers et conduit au cachot de la PJ Karusi le 26 mai 2011.	Le 12 décembre 2011, le policier impliqué a été condamné par le TGI Karusi à 20 ans de servitude pénale avec une amende de 100.000 FBU.
43	NTUNZWENIMANA Anicet	30/05/2011	Kanyosha	Bujumbura Rural	Un présumé membre des groupes armés a été abattu par les militaires après qu'il leur ait montré une cache d'armes. Ils l'auraient d'abord arrêté et ligoté avant de tirer sur lui.	Le 27 juin 2011, la Section DH a été informée qu'aucun dossier judiciaire n'a été ouvert.
44	NYABENDA Arthur	22/06/2011	Muyinga	Muyinga	Deux policiers, le chef de poste et son agent de transmission ont été tués par un autre policier au chef-lieu de la province Muyinga.	Le 24 juin 2011, le jugement par flagrance a été rendu par le TGI Muyinga. Le policier a été condamné à une peine de servitude pénale à perpétuité.
45	SEMANDA J. Bosco	22/06/2011	Muyinga	Muyinga	Deux policiers, le chef de poste et son agent de transmission ont été tués par un autre policier au chef-lieu de la province Muyinga.	Le 24 juin 2011, le jugement par flagrance a été rendu par le TGI Muyinga. Le policier a été condamné à une peine de servitude pénale à perpétuité.

46	NDEREYIMANA Joël	23/06/2011	Gihanga	Bubanza	Un présumé voleur a été tué alors qu'il avait été remis par la population aux mains de la Police à Gihanga.	Le 3 janvier 2012, le procès des policiers accusés a débuté au Tribunal de Grande Instance. Parmi les accusés figurent le chef de police de la commune de Gihanga et deux de ses collaborateurs. Tous les trois sont encore en liberté et n'ont jamais été inquiétés. Le Président du TGI a indiqué que le 22-03-2012, le TGI s'est déclaré incompétent car le prévenu dispose d'un privilège de juridiction en sa qualité d'officier. Il a pris l'engagement de diligenter la transmission du dossier auprès de la cour d'appel à Bujumbura.
47	Daniel Kabura	18/07/2011	Nyanza-Lac	Makamba	Un homme soupçonné d'avoir lancé une grenade qui avait tué une femme et blessé six personnes a été tué par un militaire à Nyanza-lac. Les militaires avaient demandé a certaines gens de les accompagner chez le présumé auteur pour l'appréhender. Arrivés chez lui, ils auraient encerclé sa maison. La victime qui était à la toilette aurait attrapé le fusil d'un militaire par le canon et ce dernier se serait bagarré avec la victime et aurait par la suite tiré deux coups de feu sur la victime au niveau des reins et du bas ventre. Elle est morte en courant à 10 mètres de la toilette. Le chef de colline	Le 9 février 2012, selon les informations recueillies auprès du Commandant du camp, le militaire avait agi en légitime défense et par conséquent il n'a pas été poursuivi ni par une juridiction civile ni par l'auditorat militaire. Pas de plainte et affaire classée sans suite.

					aurait appelé l'Administrateur communal qui est venu avec un véhicule et aurait transporté le corps à la morgue de l'hôpital de Nyanza-Lac.	
48	HABARUGIRA Audace Vianney	/7/2011			Ce commandant démobilisé du FNL a été tué après des blessures par balle subies de la part d'un policier au mois de Mars de la même année. Il avait, à plusieurs reprises, subi des menaces de la part des agents du SNR durant les mois qui ont précédés sa mort.	-
49	SHIRUKANYA Janvier	4/8/2011	Bwiza	Bujumbura Mairie	Un policier a tiré à bout portant sur un enseignant après l'avoir giflé trois fois, à la suite d'un malentendu relatif à une moto que la victime voulait louer pour être transportée à la maison.	Aidé par ses collègues, le policier concerné a pris fuite la même nuit après avoir déposé son arme et ses habits. Aucune enquête n'a été ouverte.
50	MANIRAKIZA Vincent (FNL)	7/8/2011	Kanyosha	Bujumbura Mairie	Trois individus armés de deux fusils AK47, 5 chargeurs complets et 2 grenades se seraient retrouvés au domicile d'une ancienne démobilisée des FNL. Sommés de se rendre par le biais d'un mégaphone ils auraient résisté selon la version des autorités et seraient morts à la suite d'échanges de coup de feu avec les forces de l'ordre. Selon des sources sur place cependant, les trois hommes auraient été abattus, après avoir jeté leurs armes et s'être rendus.	Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte.
51	NDUWIMANA Innocent (FNL)	7/8/2011	Kanyosha	Bujumbura Mairie	Idem	Idem
52	KABURA Shero (FNL)	7/8/2011	Kanyosha	Bujumbura Mairie	Idem	Idem

53	NKURIYINGOMA Alexis	8/08/2011	Muyinga	Muyinga	Deux personnes, accusées d'avoir volé une arme et des tenues policières chez le Commissaire Régional Adjoint de la PNB à Muyinga auraient été arrêtées et par la suite tuées par des éléments de la PNB.	Le 9 février 2012, le Commissaire Régional a indiqué que les autorités policières interrogées sur ce cas n'ont fourni aucune réponse et le renvoient vers ses prédécesseurs. Le cas est toujours sous le dossier d'information D15(72)/M.J.
54	TWAGIRAYEZU J. Claude	8/08/2011	Muyinga	Muyinga	Idem	Idem
55	NDAYIZEYE	8/08/2011	Kayogoro	Makamba	Un homme a été tué par la population sur l'ordre d'un chef de colline.	Le 9 février 2012, la Section à été informée que la PJ de Kayogoro avait instruit et transmis le dossier au parquet de Makamba, mais quelques jours après, le chef de colline a été relaxé par le Procureur de la République. Affaire classée sans suite.
56	NYANDWI Ernest	11/08/2011	Musigati	Bubanza	Un homme aurait été abattu lors d'une intervention de la PNB pour sauver la vie d'un homme que la population voulait lyncher. Pour dissuader la foule qui aurait résisté en lançant des projectiles, la police aurait tiré en l'air. L'homme aurait été atteint de 3 balles tirées par un agent de PNB et est mort sur le champ.	Le 13 août 2011, une procédure de flagrance a été initiée à l'encontre du policier accusé d'avoir commis le forfait et il a été condamné à la servitude pénale à perpétuité par le Tribunal de grande instance de Bubanza.
57	NSENGIYUMVA Cyprien	14/08/2011	Butihinda	Muyinga	Un homme et une femme auraient été tués par le chef de zone accompagné des Imbonerakure après une perquisition. La perquisition aurait visé les documents du parti FNL (carnets, tampon, cachet, chapeau et T-shirt).	Le 22 août 2011 la Section a reçu une liste de 21 personnes impliquées dans cet assassinat dont le chef de zone Butihinda Bankuwunguka Issa et des Imbonerakure. Le 24 août 2011, un dossier portant le numéro RMP

						11171/NG.A.F aurait été ouvert contre le chef de zone avec comme infraction à charge: assassinat. A propos de la liste des co-auteurs comme cités par les membres de la famille des victimes, le Procureur aurait des difficultés de les convoquer car personne n'est prêt à venir témoigner contre le chef de zone et ses collaborateurs par peur de représailles. Le chef de zone a été libéré en date du 31 août 2011 par le Parquet de Muyinga pour manque d'éléments suffisants à sa charge. La victime s'est évadée le 2 septembre 2011 de l'hôpital de Muyinga. Le dossier est au niveau du TGI Muyinga sous le numéro RPC 0445. Le dossier a été fixé pour le 21 mai 2012 mais les deux parties civiles au procès n'ont pas comparu à l'audience publique du 21 mai 2012 et la séance a été remise au mois de juin 2012, la date sera précisée sur la demande des intéressés ou de leurs représentants. Le 4 juin 2012 le père de la victime a indique qu'il n'avait pas été informé de l'audience du 21 mai et que les témoins se cacheraient par crainte pour leur sécurité.
58	INAMAHORO Virginie	14/08/2011	Butihinda	Muyinga	Idem	Idem
59	NIBITANGA Oscar	15/08/2011	Kamenge	Bujumbura	Un homme aurait été exécuté	Aucune enquête judiciaire n'a

				Mairie	par les agents du SNR qui lui auraient tiré plus de 30 balles dans la tête parce qu'il aurait refusé de travailler avec le SNR comme informateur pour dénoncer certain membres des FNL.	été ouverte.
60	HATEGEKIMANA fils de RWASA	20/08/2011	Busiga	Ngozi	Un groupe de 20 Imbonerakure habillés en tenue policière et armés de couteaux, machettes et de fusils, conduits par le Directeur de l'EP Randa en commune Kabarore, province Kayanza, aurait attaqué deux ménages. L'occupant du premier ménage aurait été ligoté et battu à l'aide de fusils et de machettes (coté non tranchants) puis conduit chez l'autre. Ce dernier aurait été blessé par balles au niveau des membres inférieurs tandis que son fils aurait été touché par quatre balles au niveau de la poitrine. Les deux ont été évacués à l'Hôpital de Kayanza par la police où le fils est décédé quelques minutes plus tard.	Le 19 septembre 2011, le Procureur de Ngozi a interrogé des témoins sans pouvoir trouver d'éléments à leur charge.
61	NIYIRERA Dédithe	/8/2011			Ce représentant du FNL dans la province Kayanza a été tué, dans la même province, après avoir enregistré plusieurs menaces de mort.	Pas d'enquête
62	MURAGANE	1/09/2011	Nyanza-Lac	Makamba	Un militaire aurait tiré dans un bar, tuant deux personnes (MURAGANE et un visiteur en passage à Kazirabageni) et blessant deux autres.	Le 9 février 2012, les informations recueillies au parquet nous indiquent que le prévenu est détenu à la prison de Rumonge.
63	UWIMANA Claude	2/9/2011	Isale	Bujumbura Rural	Il a été fusillé par 3 personnes qui seraient du Service National	Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte

					des Renseignements (SNR) en zone Nyambuye	
64	NDIKUMANA Edouard, alias RUVAYANGA	5/09/2011	Kinindo	Bujumbura Mairie	Deux hommes dont un ancien policier de l'institution qui assurait la garde d'Agathon Rwasa auraient été exécutés par des agents de la PNB.	Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte
65	Venant	5/09/2011	Kinindo	Bujumbura Mairie	Deux hommes dont un ancien policier de l'institution qui assurait la garde d'Agathon Rwasa auraient été exécutés par des agents de la PNB.	Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte
66	Claude	6/9/2011	Gihanga	Bubanza	Retrouvé mort dans la zone Buringa de la commune Gihanga	Aucune enquête n'a été ouverte
67	BIZINDAVYI Benjamin	13/9/2011	Kanyosha	Bujumbura Rural	Il a été fusillé par des gens qui seraient du Service National de Renseignement	Aucune enquête n'a été ouverte
68	MORA Siméon	17/9/2011	Isale	Bujumbura Rural	Il a été tué fusillé par un groupe d'hommes en tenue militaire en zone Nyambuye.	
69	39 personnes	18/9/2011		Bujumbura Rural	Ces personnes ont été fusillées dans un bistraut dans la zone Gatumba par des hommes armées de fusils	Les enquêtes ont été faites et des procès ont été faits.
70	NIRAGIRA Pascal	18/9/2011	Rugombo	Cibitoke	Il a été attaqué par une bande des gens armées de fusils à son domicile sur la colline Samwe. Il est mort à la suite des blessures au CMCK.	Aucune identification des auteurs n'a été faite.
71	NDAYAVUGWA Jean et son fils NDAYIZEYE François	21/9/2011	Mpanda	Buanza	2 personnes non encore identifiées ont attaqué le ménage. Les malfaiteurs ont tiré sur eux à l'aide d'un fusil et ils	NIYUHIRE et HAKIZIMANA Japhar ont étés arrêtées dans le but de mener les enquêtes.

					sont morts sur le champ. Les auteurs ont pris le large après avoir commis ce forfait.	
72	MIBURO Audace (CNDD-FDD)	25/9/2011	Kanyosha	Bujumbura Rural	Tué par des hommes non identifiés.	Aucune enquête n'a été ouverte
73	HAKIZIMANA Dismas (CNDD-FDD)	26/09/2011	Ndava	Mwaro	Un policier s'est introduit dans un bistrot au chef lieu de la commune et a tué un homme (Conseiller du gouverneur) et blessé un autre à l'aide de son fusil.	Le 27 septembre 2011, le policier en question a été arrêté, jugé et condamné à la servitude pénale à perpétuité.
74	NDAYISHIMIYE Médard (FNL)	6/10/2012	Gitega	Gitega	Ndayishimiye, Président du parti FNL aile Agathon Rwasa dans la commune Ndava de la province Mwaro aurait été arrêté par le SNR et emmené vers une destination inconnue. Il a été retrouvé mort le 9 octobre 2011 en commune Musongati, province de Rutana.	Le 8 février 2012, la Section DH a été informée que le Parquet de Gitega n'aurait pas eu de base pour pouvoir commencer l'enquête. Les informations qui seraient parvenues aux différents services chargés des enquêtes (Police et Parquet) auraient été floues.
75	Anicet HAKIZIMANA	16/10/2011	Rohero	Bujumbura Mairie	Un étudiant de l'Université du Burundi a été tué suite à une grenade lacrymogène lancée par un agent de la PNB lors d'une fouille perquisition opérée au campus Mutanga Sud.	Aucune enquête judiciaire n'a été diligentée.
76	Ezéchiel	23/10/2011	Buganda	Cibitoke	Des éléments de la PNB et la FDN qui avaient reçu l'information que des présumés malfaiteurs allaient passer à la 4èmetransversale de la zone Gasenyi, en commune Buganda, de la province Cibitoke leur auraient tendu une embuscade. Ils auraient ouvert le feu sur eux, tuant quatre sur-le-champ et blessant un autre.	Aucun dossier judiciaire n'a été ouvert.

77	MPAWENIMANA Audace	23/10/2011	Buganda	Cibitoke	Idem	Idem
78	NTIMWIBAGIYE Dominique	26/10/2011	Muhuta	Bujumbura Rural	Un groupe d'hommes armés a tendu une embuscade aux personnes qui se rendaient au marché. Un marchand de vaches a été tué et son argent volé. Les trois présumés auteurs seraient deux militaires qui avaient déserté leur fonction et étaient recherchés par la FDN et un Imbonerakure. En se déchargeant, ils auraient dit qu'ils avaient été envoyés en mission par leur chef qui est le Commandant de la 1ère région militaire.	Le 7 février 2012, la Section DH à été informée que le dossier a été transmis au Parquet de la République de Bujumbura rural et il se trouverait toujours en instruction pré juridictionnelle devant le substitut du procureur de Bujumbura rural.
79	NDAYISHIMIYE Médard			Mwaro	Ce chef local du FNL a été retrouvé mort dans la province de Rutana en Octobre après son enlèvement dans la ville de Gitega où il avait trouvé refuge.	-
80	NDACAYISABA Rémy	6/11/.2011	Bwambarangwe	Kirundo	Les policiers après avoir été informés de la présence d'un groupe de présumés malfaiteurs dans leur zone ont ouvert le feu sur un groupe de personnes sans chercher à établir leur identité, faisant deux morts.	Le 15 novembre 2011, les policiers ont comparu en audience publique et l'audience a été mise en délibérée. Les quatre présumés auteurs ont été condamnés à deux ans de servitude pénale et ont bénéficié des circonstances atténuantes. ils auraient confondu ce groupe d'hommes à des bandits car il faisait nuit et le lieu de l'incident était considéré comme un lieu d'insécurité.
81	MUTIRABURA	6/11/2011	Bwambarangwe	Kirundo	Idem	Idem
82	BUKURU Léandre (MSD)	13/11/2011	Gitega	Gitega	BUKURU Léandre a été arrêté à son domicile au quartier Shatanya dans la ville de	Le 8 février 2012, le Procureur Général près la Cour d'Appel de Gitega indique que l'instruction

					Gitega à 7 heures du matin. sa femme INAMAHORO Jeannette, son mari a été arrêté par 2 hommes en uniformes de la police et a été embarqué à bord d'un véhicule immatriculé A107APN comme le précise aussi une lettre qu'elle avait adressée au Gouverneur en date du 14/11/2011. Dans la matinée de ce même jour, un corps sans vie, décapité, sans tête, a été retrouvé sur la sous colline Mutobo, colline Kiremera en commune Giheta. Deux jours après l'enterrement du défunt, sa tête a été retrouvée dans une toilette de l'Église EUZEBU sur la colline Bwoga, en zone Gitega.	du dossier semble ne pas avancer. Il attendrait interroger quelques personnes qui ne seraient pas actuellement disponibles. Il a dit également que des témoignages reçus jusque maintenant ne lui auraient pas permis de déterminer la part de l'implication de la police dans la commission de l'assassinat de la victime. Il compte explorer d'autres sources d'information.
83	NDINDIGIRI	19/11/2011	Butihinda	Muyinga	Un policier a tué une personne pour avoir refusé de lui remettre la somme de 2000FBu	Le 9 février 2012, la Section DH à été informée que le PV aurait été effectué et transmis au niveau du parquet de Muyinga. Un dossier d'information enregistré sous le No D15(130)/Nsh.D. aurait été ouvert au parquet de Muyinga. Le chef de colline Masaka aurait été convoqué mais n'a pas encore comparu.
84	MANIRAMBONA Rédempteur	21/11/2011	Ruyigi	Ruyigi	Un prisonnier a été tué par les policiers de garde alors qu'il tentait de s'évader.	Aucune enquête n'a été ouverte.
85	NSABIMANA Okero	23/11/2011	Gisagara	Cankuzo	La police a tué un homme soupçonné d'être de mèche avec un groupe d'individus armés.	Aucun dossier judiciaire n'a été ouvert.

86	SINDAYIGAYA Ramadhan	27/28/11/2011	Buhiga	Karusi	Un policier a tiré avec son arme dans une foule en colère sur la colline Burenza, tuant une personne et blessant une autre. Le présumé auteur et son chef de poste auraient été assaillis par la population et il aurait tiré pour se défendre.	Le 1er décembre 2011, ils ont été jugés par procédure de flagrance et acquittés par le TGI Karusi. Le parquet aurait interjeté appel. Le présumé auteur aurait été transféré à la prison centrale de Gitega le 8 décembre 2011, son complice policier a été gardé au cachot de la PSI Karusi tandis que le chef de colline lui aussi arrêté pour complicité aurait été libéré provisoirement le 13 décembre 2011 par le parquet sur intervention de l'administration communale. Le dossier (RPC 224 au TGI Karusi et RMP 7642/NS.A au Parquet de Karusi) a été reçu en appel à la Cour d'appel de Gitega. Il est enregistré sous le RPCA 532. Il va être appelé à l'audience, la première, le 28 juin 2012.
87	NDIKUMANA Jean	3/12/2011	Gisuru	Ruyigi	Un homme en état d'ébriété après avoir tué son père à l'aide d'un couteau aurait opposé une résistance à son arrestation en voulant poignarder d'autres gens. Un élément de la PNB aurait ouvert le feu et aurait tiré sur l'homme au niveau de la tête le tuant sur le champ.	Le 8 février 2012, le Procureur de la République de Ruyigi a indique qu'il va vérifier les circonstances de l'acte auprès du commissariat provincial de la police.

88	BASHARIKA Bonaventure	14/12/2011	Ruyigi	Ruyigi	La police pénitentiaire de la prison centrale de Ruyigi aurait refusé de transférer un prisonnier de peur qu'il ne s'évade alors que le médecin traitant le lui aurait prescrit. Le prisonnier malade a été amène à l'hôpital suite à une manifestation des autres détenus et y est décédé vers 12h00 le même jour à cause de la négligence des autorités policières de la prison.	Le 8 février 2012, la Section DH à été informée par le Procureur de la République de Ruyigi qu'il n'y avait pas lieu d'ouvrir un dossier étant donné que le détenu était malade, qu'il a eu des soins et qu'il est mort à l'hôpital de mort naturelle.
89	HABARUGIRA Pierre	Nuit du 26/27/12/2011	Bubanza	Bubanza	Le jeune HABARUGIRA Pierre est allé dans un endroit où sont conservés des briques cuites gardées par NGENZIRABONA Daniel et BUTOYI Jacques et ces derniers l'ont directement pris par la gorge et l'ont tué.	Ils ont été arrêtés et emprisonnés par la police.
90	HABONIMA Révérien	16/1/2012	Gisuru	Ruyigi	Il aurait été assassiné par pistolet par les IMBONERAKURE	Auteurs restent impunis
91	TUMAINE Léonidas	16/1/2012	Gisuru	Ruyigi	Il aurait été assassiné par pistolet par les IMBONERAKURE	Auteurs restent impunis
92	BUCUMI	16/1/2012	Ruyigi	Ruyigi	Il aurait été étranglé parce que l'on a retrouvé un ceinturon à côté du cadavre.	Le présumé auteur Gamariel BANZIZUBUSA a été arrêté.
93	RYANANIYE Gaspard	17/1/2012	Gisuru-Nyabitaka	Ruyigi	Il a été fusillé par la police.	Aucune enquête n'a été ouverte.
94	MANIRAKIZA Fabien	17/01/2012	Rumonge	Bururi	Un détenu à la prison de Bururi a été tué par la police qui assure la garde au sein de cette prison alors qu'il tentait de s'évader	Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte.
95	NTAHOMBAYE	19/01/012	Kayanza- Kirema	Kayanza	Il serait mort suite aux litiges	Les auteurs restent non

					fonciers	identifiés.
95	NYANZIRA Jean	19/01/012		CIBITOKE	Il a été assassiné par des hommes armés qui se sont introduits dans sa maison et l'ont tué à l'aide d'une machette.	Aucune enquête faite.
97	NGAMIYE	Nuit du 22/1/2012	Buganda	Cibitoke	Un groupe de gens venait de suivre un match de la CAF à la télévision et est tombé dans un groupe d'hommes armés de fusils qui leur ont tiré dessus. NGAMIYE a été grièvement blessé et est mort pendant l'évacuation vers l'hôpital de Mpanda.	Aucune enquête n'a été ouverte
98	NDIMURWANKO	26/01/2012	Rumonge	Bururi	Un homme a été tué après avoir été enlevé dans un bar et ligoté par des hommes supposés appartenir à la PNB faisant partie de l'escorte du Directeur de la Prison de Rumonge. Son cadavre a été retrouvé dans un caniveau le lendemain. Une camionnette Toyota Pick Up appartenant au responsable du Service National de Renseignement (SNR) aurait été présente lors de l'enlèvement de la victime.	Le 30 janvier 2012, le procureur de la Cour d'appel a entendu le Directeur de la prison ainsi que le responsable du SNR, et cherche des témoins à charge ou toute autre personne pouvant donner une autre version que celle des suspects.
99	NDIZEYE Omar	30/01/2012	Muyinga	Muyinga	Un détenu à la prison centrale de Muyinga a été tué par balle par les policiers de garde quand il tentait de s'évader en escaladant le mur de la prison.	Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte.

100	GAHUNGU Frédéric	31/1-1/2/2012	Bisoro	Mwaro	Cet enseignant a été tué.	Les présumés auteurs NIZIGIYIMANA Libère, NDAYISHIMIYE Aloys, RUKUNDO Gilbert ont été arrêtés.
101	NIYONIZIGIYE Judas	31/1-1/2/2012	Kayokwe	Mwaro	Il a été tué à son domicile par les bandits armés lors d'un vol.	Aucune enquête n'a été faite.
102	NDAKAZI Pascal	2/2/2012	Ruyigi	Ruyigi	Il a été retrouvé décapité. Le motif serait l'ensorcellerie.	Aucune enquête n'a été ouverte.
103	MUGISHA Oscar	3/2/2012	Ruyigi	Ruyigi	Ce détenu tentait de s'évader de la prison centrale de Ruyigi et a été abattu par un policier de garde.	Aucune enquête n'a été ouverte.
104	NZOBANANAYO Frédéric	9/2/2012	Mpanda	Bubanza	Il a été tué à l'aide d'un fusil. NTUNZWENIMANA Fulgence et NKORERIMANA Sokoza sont les présumés coupables de ce crime. La cause de cet acte serait l'argent qu'ils devraient partager. Voulant s'accaparer de cet argent, ils l'ont tué.	Ces présumés auteurs ont été détenus à la prison de Bubanza.
105	NIMUBONA Vianney	Nuit du 11-12/2/2012	Gihosha	Bujumbura Mairie	Il a été fusillé. Il a été retrouvé le matin dans le chantier dont il assurait la garde. Les bourreaux n'ont rien pris dans ce chantier et ce qui est plus bizarre encore, tout près du lieu du crime, il y avait une position de police mais ils n'ont pas réagi.	Aucune enquête n'a été faite.
106	NAHIMANA Jean	13/2/2012	Ngozi	Ngozi	Il a été retrouvé 2 jours après sa mort dans la brousse. Le règlement de compte	Aucune enquête n'a été faite.

					(concubinage) serait la cause du meurtre.	
107	NIYONSABA Evangeline	Nuit du 14-15/2/2012	Rutovu	Bururi	NDAYIPFUKAMIYE Emmanuel, enseignant, a tué sa femme (âgée de trente ans) avec une machette. Selon les informations reçues chez les parents de cet enseignant, il n'y avait rien d'anormal comme différend dans cette famille avant ce meurtre.	Le meurtrier a été attrapé le 18 Février, à Karibu hôtel en commune Bwiza de la Mairie de Bujumbura. Il est emprisonné.
108	NDEREYIMANA Wenceslas	Nuit du 15/2/2012	Matongo	Kayanza	MANIRAKIZA Marie, épouse du défunt rentre tard la nuit avec un poignard à la main. Arrivée à la maison, son mari refuse d'ouvrir la porte. Pris de pitié, le chef de la famille vient ouvrir longtemps après et directement sa femme lui donne un coup de couteau et il est mort sur le champ.	Cette femme a été coupable de ce crime et elle a été condamnée à perpétuité.
109	HAKIZIMANA Léonard	14/2/2012	Matongo	Kayanza	Ce défenseur des droits de l'homme de la Ligue Iteka venait de Bujumbura pour récupérer la copie du jugement qu'il avait suivi. Il est arrivé au chef lieu de la commune Matongo et il s'est reposé pour prendre un verre avec ses amis. Il est rentré vers 20 heures sur une moto. Arrivé dans la maison, il aurait écouté la radio avant de sortir à l'extérieur de la	L'enquête a eu lieu mais aucun résultat n'a été précisé.

					maison pour le lieu d'aisance. Et sa femme, dans sa chambre, aurait entendu la radio émettre. C'est à ce moment de la sortie qu'il aurait été tué puisque, le matin, on a trouvé son cadavre devant la maison. Le bourreau aurait utilisé une grosse pierre qu'il a jetée sur sa tête.	
110	RWABUZISONI Laurent (50 ans) et sa fille NTIRAMPEBA (5 ans)	Nuit du 15 au 16/2/2012	Musigati	Bubanza	Ils ont été tués à l'aide d'une grenade lancée à travers la fenêtre de leur maison vers 19h30. La femme de la victime, Madame NKUNDWANABAKE Constance et sa fille NDUWIMANA Félicité ont été blessées et ont été conduites à l'hôpital de Mpanda. Selon notre observateur des droits de l'homme, les conflits fonciers seraient à l'origine de ce crime.	Les présumés auteurs de ce crime, NDIKUBWIMANA Vincent, MANIRAGARURA Valérie, NKUNZIMANA Michel ainsi que NSABIMANA Jean Marie ont été arrêtés par la police et ont été incarcérés à la prison de Bubanza.
111	NKENGUBURUNDI Générose	18/2/2012	Kayokwe	Mwaro	Elle aurait été tuée après être violée. Les conflits fonciers seraient la cause de ce meurtre.	Aucune enquête n'a été faite.
112	BANTANGURIYE Mathias	Nuit du 20-21/2/2012	Musigati	Bubanza	Il a été tué à l'aide d'un fusil. Les malfaiteurs ont défoncés la porte par 4 balles de fusils. Selon les sources sur place, les conflits fonciers ainsi que la	Dix personnes présumées auteurs ont été arrêtées et ont été détenus à la prison de Bubanza. Il s'agit de BUCUMI Pascal, NIYIRERA Syldie,

					chasse à la sorcellerie sont à l'origine de cette attaque.	MANIRAKIZA Athanase, BUKURU Aloys, KUBWIMANA Innocent, NDIKUMANA Serges, NTAHONSIGAYE Venant, Nyandwi Bernard, NDIKUMANA Samuel et HAKIZIMANA
113	BUCUMI	Nuit du 22-23/2/2012	Gihanga	Bubanza	Il a été tué par son père.	Le présumé auteur a été détenu à la prison de Bubanza.
114	HABONIMANA Odette	28/2/2012	Ruyigi	Ruyigi	Un policier aurait fait sortir un prisonnier condamné à perpétuité pour qu'il puisse rende visite à concubine. Le prisonnier et sa concubine seraient entrés dans une maison alors que le policier était resté dehors. Le prisonnier aurait pris fuite et le policier, furieux contre la fille l'aurait fusillée à mort.	Le Policier a été arrêté.
115	Violette	27/2/2012	Gitobe	Kirundo	Elle aurait été tuée par son époux suite aux conflits familiaux.	Aucune enquête n'a été ouverte.
116	NDAYISENGA	Nuit du 1-2/3/2012	Rugazi	Bubanza	Il aurait été assassiné par ZAYIZAYI Pierre Claver chez lui. Selon les sources policières, les conflits fonciers seraient à l'origine de ce crime	Le criminel a été arrêté par la police et a été incarcéré à la prison de Bubanza.
117	NSENGIYUMVA Prudence	3/3/2012	Gahombo	Kayanza	Il aurait été tué par des gens qu'il a donnés un lift à vélo. La cause serait des conflits fonciers.	Pas d'enquête ouverte.
118	KAJORO Boniface	4/3/2012	Gisuru	Ruyigi	Il a été fusillé (9 balles) et il aurait été tué par les Imbonerakure.	Aucune enquête n'a été faite.

119	NDAYIRAGIJE	7/3/2012	Buhinyuza	Muyinga	Il aurait été tué suite au règlement de compte. Les assassins se seraient déguisés en amis.	Pas d'enquêtes faites.
120	BARUTWANAYO Innocent	7/3/2012	Kinyinya		La victime venait de Nyabikere (Karusi). Il a été retrouvé mort dans la commune Kinyinya. Il a été tué par machette.	Aucune enquête n'a été faite.
121	NDAYIZEYE Claudine et son enfant de 6 mois	9/3/2012	Gitanga	Rutana	Cette femme et son enfant ont été poignardés par le mari et père de l'enfant. L'enfant a succombé sur place aux blessures tandis que sa mère est morte à l'hôpital	L'auteur de ce crime a été condamné au premier degré à une peine de servitude pénale à perpétuité.
122	NTAYANDI Marthe	10/3/2012	Matongo	Kayanza	Elle aurait été tuée suite aux conflits fonciers. Elle avait été poignardée et son cadavre était déshabillé et enveloppé dans la paille.	Aucune enquête n'a été faite.
123	KARENZO Gabriel	11/3/2012	Bugabira	Kirundo	Il aurait été tué suite au règlement de compte et l'assassin a profité de l'ivresse.	Aucune enquête n'a été faite.
124	Colette	12/3/2012	Kabarore	Kayanza	Elle a été retrouvée morte. Les conflits fonciers seraient à la base de ce meurtre.	Aucune enquête n'a été ouverte.
125	KARENZO	12/3/2012	Bugabira	Kirundo	Le cadavre d'un homme qui avait été battu par un élément de la PNB Bugabira a été retrouvé près d'un domicile vers 04h30.	Le policier a été arrêté le 12 mars et transféré le 15 du cachot PJ Bugabira au cachot PJ Kirundo.
126	NININAHAZWE Alice	15/3/2012	Ruyigi	Ruyigi	Cet agent du centre – jeune aurait été violé avant d'être étranglé.	Les présumés auteurs sont Irambona Athanase, Nshimirimana Vincent et Manirambona Gordien.

127	NYABENDA	Nuit du 14-15/3/2012	Kamenge	Mairie de Bujumbura	Il a été retrouvé mort dans le quartier Mirango de la commune urbaine de Kamenge. Il aurait été fusillé (à la tête et sur la poitrine) par des gens non encore identifiées	Aucune enquête n'a été faite.
128	NIYONGABO Alexis	17/3/2012	Nyabitsinda	Ruyigi	Il a été tué à coup de balle dans un vol organisé.	Les présumés auteurs seraient NAHIMANA Egide et NZURI Emile.
129	NKESHIMANA Léonce	20/3/2012	Nyabihanga	Mwaro	Il a été retrouvé mort.	Aucune enquête n'a été faite.
130	NDAYIZEYE Léonie	20/3/2012	Ruyigi	Ruyigi	Elle aurait été violée avant d'être étranglée.	Les présumés auteurs sont Ndayishimiye Dismas, Semusabwa Davis et Ndihokubwayo Dionise.
131	Léopold MBISAMAKORO	21/3/2012	Rohero	Bujumbura Mairie	Il a été retrouvé mort et jeté par des personnes non identifiées à côté du stade Prince Louis Rwagasore en commune urbaine de Rohero. Il n'avait aucune trace sur son corps qui pourrait indiquer l'arme qui a été utilisée.	Aucune enquête n'a été faite.
132	JUMA	Nuit du 24/3/2012	Gisuru	Ruyigi	Deux jeunes « Imbonerakure » accompagnés de 4 personnes en tenue policière auraient attaqué le domicile d'un certain JUMA. Ils l'ont tué et l'ont coupé en morceaux avec des armes blanches. Sa voisine a été touchée par une balle à la jambe gauche. Elle a été hospitalisée à l'hôpital de Gisuru.	Les présumés auteurs ont été connus mais n'ont pas été poursuivis par la justice. Les armes à feu utilisées sont toujours dans les mains de ces Imbonerakure.

133	BUTOYI Emmanuel	Nuit du 24-25/3/2012	Nyabihanga	Mwaro	Il aurait été tué dans un règlement de compte.	L'auteur présumé NZOBATINYA Tharcisse a été arrêté par la police.
134	NSAVYIMANA Damas	28/3/2012	Rumonge	Bururi	Un prisonnier condamné à 10 ans a été fusillé par un policier quand il tentait de s'évader.	Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte.
135	NIYONZIMA Rémegie	28/3/2012	Rutana	Rutana	Un prisonnier a été exécuté en pleine journée par les agents de la PNB qui gardent la prison Rutana au moment où il tentait de s'évader.	Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte.
136	NCAMURWIMO Emmanuel	28/3/2012	Rutana	Rutana	Idem	Idem
137	MIBURO Edouard	Nuit du 29/3/2012			Ce percepteur de la commune Mpanda a été tué dans un attentat à la grenade lancée dans sa maison. Sa femme et son enfant ont été touchés et ont été hospitalisés à l'hôpital de Mpanda	Aucune enquête n'a été faite.
138	NTAMBARA	5/04/2012	Bwambarangwe	Kirundo	Un membre du parti FNL aile Rwasa accusé d'avoir tenté de voler un régime de bananes aurait été tué par le chef de zone Kimeza, le chef de colline Kibazi et le chef de sous colline Muvunyi assistés par beaucoup de jeunes Imbonerakure de cette colline.	Le chef de colline a été arrêté directement avec quatre jeunes Imbonerakure tandis que le chef de zone ainsi que le chef de sous colline Muvunyi auraient pris fuite dans la nuit du 5 au 6 avril 2012. Le chef de colline a été libéré par l'OPJ le 10 avril 2012 et les quatre Imbonerakure ont été sont transférés le 11 avril 2012 au cachot de la PJ Kirundo où l' ODHJ les a rencontrés. Le 21 mai 2012 des sources d'informations font état d'un retour triomphal du chef de zone, principal accusé dans cette affaire, escorté par les jeunes

						Imbonerakure. Le Procureur de la République dit ne pas être au courant de cette information et indique que le dossier est toujours en cours d'instruction devant son Parquet. En date du 03 Juillet 2012, le Procureur de Kirundo a pris la décision de libérer provisoirement les trois principaux accusés dans ce dossier, lesquels étaient cités comme étant de jeunes Imbonerakure.
139	MBONIMPA Cyprien	13/4/2012	Gisuru	Ruyigi	Il a été étranglé. On a retrouvé la boue dans la bouche du cadavre. Un conflit familial serait la source du mal.	Sa femme Mbanzurwanko Caritas et Emmanuel Nimbona ont été arrêtés.
140	SHAMANGA Jean	18/4/2012	Gisuru	Ruyigi	C'est sa femme qui l'aurait tué en le tapant à la tête avec un pilon. L'origine serait un conflit familial.	Sa femme Barutwanayo Estère a été arrêtée, jugée et se trouve à la prison de Ruyigi.
141	MPITABAVUMA Damien	21/04/2012	Gatara	Kayanza	Un homme a été tué par balle par un élément de la FDN pendant une dispute. Le présumé auteur a été arrêté.	Un dossier enregistré sous le numéro RMP 13078/M.D aurait été clôturé le 27 avril 2012 et aurait été transmis à l'auditorat militaire pour action le 2 mai 2012.
142	SINDAYIGAYA Léopold	24/4/2012	Mishiha	Cankuzo	Il avait passé la soirée au Cabaret de Gitondo Omar. Son cadavre, coupé de langue, a été retrouvé sur une autre colline le lendemain	Le présumé auteur a été arrêté.
143	MBARUBUKEYE Pascal	26/4/2012	Vumbi	Kirundo	Tué à coups de marteaux et couteaux	Aucun malfaiteur n'a été identifié.
144	MVUYEKURE	Nuit du 27-28/4/2012	Kiganda	Muramvya	Il serait mort dans un règlement de compte de la population qui l'a tué à coups de pierres et de morceaux de bois.	3 personnes ont été arrêtées.

145	BAVAKURE Rose	Nuit du 28-29/4/2012	Rusaka	Mwaro	La victime a été battue jusqu'à mourir et les conflits fonciers serait à la base de ce meurtre.	Le présumé auteur Ndayavugwa Cécile a été appréhendée.
146	RUGERINYANGE alias MWARABU	Nuit du 1-2/5/2012	Buganda	Cibitoke	Il aurait été tué par des gens avec qui il prenait de la bière. Ils voulaient voler l'argent qu'il avait	Les présumés auteurs ont été arrêtés mais les enquêtes n'ont pas abouti.
147	HAKIZIMANA J. de Dieu	Nuit du 3-4/5/2012	Gihanga	Bubanza	Il a été fusillé en zone Buringa et Bosco a été blessé.	Les enquêtes ont eu lieu mais aucun résultat n'a été porté à l'opinion du public.
148	VYICURIKI Pascal	4/5/2012	Makebuko	Gitega	Il a succombé aux coups et blessures infligés par ses voisins après l'avoir soupçonné d'être voleur.	La police a arrêté un des présumés auteurs pour des raisons d'enquêtes et les autres ont fui.
149	NZIRUBUSA Salvator	5/5/2012	Nyabihanga	Mwaro	Il a été tué après un vol d'argent.	Tous les 3 présumés auteurs ont été appréhendés.
150	CIZA Emmanuel	5/5/2012	Gahombo	Kayanza	Tué par les malfaiteurs par machette. Il aurait été tué suite au règlement de compte.	Aucune enquête n'a été faite.
151	NGENDAKUMANA Chantal	5-6/5/2012	Kabezi	Bujumbura Rural	Cet élève a été tué par machette.	Aucune enquête n'a été ouverte.
152	HAVYARIMANA Frédéric	7/5/2012	Ruyigi	Ruyigi	Le policier l'a fusillé quant il tentait de s'évader de la prison de Ruyigi.	Le policier n'a pas été poursuivi.
153	NDAYIZEYE-NDAYISENGA	7/5/2012	Tangara	Ngozi	Il a été retrouvé dans la rivière Nyamushwaga. Il était ligoté les jambes et les bras et couvert d'une veste au visage.	Aucune enquête n'a été ouverte.
154	BIGARIHIYE	7/5/2012	Mutambu	Bujumbura Rural	Tué par machette suite aux conflits fonciers	Le présumé auteur Nyabenda alias Buriga a été arrêté.
155	Jeanine	8/5/2012	Ntega	Kirundo	Tuée par son époux suite aux soupçons de l'adultère	L'auteur a écopé une peine à perpétuité.
156	BISEKERE	9/5/2012	Busoni	Kirundo	Tué après un vol de bananes	Aucune action judiciaire n'a été entreprise.
157	HAKIZIMANA Mathias	11/5/2012	Giheta	Gitega	Il aurait été tué par 2 hommes.	MUTABI Sévère et BARAHEMANA J. Marie de la colline Jenda en commune Bugendana ont été arrêtés le 15/5/2012.

158	NDUWIMANA Epitace	12/5/2012	Gihanga	Bubanza	Des personnes en tenue militaire et armées de fusils ont ouvert le feu sur des gardiens de vaches. Epitace et son collègue sont morts tandis que 4 autres ont été blessés.	Aucune enquête faite.
159	CIZA François	12/5/2012	Nyabitsinda	Ruyigi	Le cadavre a été retrouvé dans un rouisson.	Aucune enquête n'a été ouverte.
160	KANBATESI Marthe	12/5/2012	Bwambarangwe	Kirundo	Six personnes assassinées par les malfaiteurs qui disent que la mère serait sorcière.	Les présumés auteurs au nombre de 7 sont toujours emprisonnés.
161	KABAGARIRWA Speciose					
162	BWIRABURE					
163	UWITONZE					
164	NTAHOKAGIYE					
165	GAHOGOZA					
166	NIZIGIYIMANA Suzanne	19/5/2012	Ngagara	Mairie de Bujumbura	Elle a été tuée par balle par des gens non identifiées. Les assassins auraient été déplacés par une voiture après le forfait, emportant avec eux le sac à main de la dame. La victime est morte avant d'arriver à l'hôpital.	
167	NDAYARINZE Vital	19/5/2012	Ngagara	Mairie de Bujumbura	Il a été tué par balles par des gens qui venaient de le téléphoner lui disant de sortir pour recevoir une communication	
168	CIZA Adrien	22/5/2012	Butezi	Ruyigi	Il a succombé aux coups et blessures volontaires lui infligés par son fils Nduwimana. L'origine serait des conflits fonciers.	Il n'a pas été arrêté car il a directement pris fuite.
169	Samuel	22/5/2012	Ntega	Kirundo	Tué après le vol.	5 auteurs ont été jugés à une peine à perpétuité.

170	NDAYISHIMIYE Richard	23/5/2012	Musaga	Bujumbura Mairie	Il a succombé aux blessures subis suite aux coups de balles lui infligés par un policier dans sa tentative d'évasion du 19/5/2012 après un cambriolage d'une maison de Gasekebuye.	Pas de poursuite.
171	NDAYISENGA Willy	27/5/2012	Ngagara	Bujumbura Mairie	Il est mort fusillé au domicile d'un haut gradé de l'armée Burundaise où il montait la garde. Et ses armes n'ont pas été volées.	Pas d'enquête faite.
172	HAVYARIMANA Juvénal	28/5/2012	Gitega	Gitega	Ce jeune homme membre actif du parti MSD a reçu un appel téléphonique d'un ami qui l'invitait de le rejoindre à la 3ème avenue du Quartier Magarama. La victime serait ainsi sortie de chez elle et aurait été interceptée non loin de sa maison par deux individus en tenue policière qui l'attendaient avec un véhicule de marque HILUX. Il aurait été saisi de force, introduit dans ce véhicule et conduit vers un lieu inconnu. Des sources indiquent qu'une autorité policière ainsi qu'un agent de la police ont été aperçus sur les lieux et auraient emmené le jeune homme dans le véhicule. Le 04 juin 2012, le corps sans vie de la victime a été retrouvé sur la colline et zone Munago en commune Nyabihanga, province de Mwaro.	Une enquête serait ouverte par les autorités locales.
173	HAVYARIMANA Frédéric	7/5/2012	Ruyigi	Ruyigi	Un détenu à la prison de Ruyigi pour consommation des stupéfiants aurait tenté de s'évader de la prison et les	Aucune enquête n'a été menée pour identifier les auteurs de cette exécution

					policiers de garde l'auraient fusillé à mort.	
174	MPOREYIMANA Pierre	5/7/2012	Ngozi	Busiga	Après une bagarre avec une autre personne, Pierre Mporeyimana, amené au poste de police aurait été tabassé par la police, laquelle lui aurait exigé le paiement d'une somme de 26.000 FBU pour pouvoir le libérer, somme payée par son frère. Libéré à minuit en mauvaise santé, il est mort le lendemain à 15h. Saisie de l'affaire en date du 07 Juillet 2012, l'administration communale aurait dépêché son conseiller communal pour le transfert du corps vers l'Hôpital de Ngozi pour expertise médicale.	La police aurait déjà interpelé le chef de position de Nyabitsinda.
175	NIJEKANZI Véronique	27/5/2012	Nyabihanga	Mwaro	Trouvée morte dans sa maison. Elle avait des signes autour du coup qui montrent qu'elle a été égorgée. L'origine serait les conflits fonciers.	Les présumés auteurs Njebarikanuye Pancrace, Ntawuyankira Antoine, Ndorerimana Jean ont été appréhendés et le dossier traité.
176	NTAMUBANO Evariste	29/5/2012	Vumbi	Kirundo	Tué soupçonné d'être sorcier.	Aucune enquête n'a été faite.
177	NGENDAKUMANA Chantal (Albinos)	/5/2012	Kabezi	Bujumbura	Cette albinos a été tuée et retrouvée morte, son sein coupé.	
178	BARANKITSE Jean	01/06/2012	Gashoho	Muyinga	Il a été retrouvé mort, son cadavre flottant dans la rivière Ruyenzi. Son corps était en décomposition total.	Aucune enquête n'a été ouverte.
179	NDURURUTSE alias BIZURU	01/06/2012	Gashoho	Muyinga	Il a été retrouvé mort après une semaine qu'il avait été porté disparu. Son corps était déjà en décomposition.	Aucune enquête n'a été ouverte.
180	MBONEYEHO Balthazar	Nuit du 2-3/6/2012	Mugina	Cibitoke	Lors d'une attaque à la grénade à son domicile. Il a été	La police a mené des enquêtes mais n'a pas pu arrêter les

					légèrement touché aux jambes. Il a essayé de se sauver mais les malfaiteurs l'ont rattrapé et l'ont achevé. La victime serait accusée de sorcellerie.	assassins.
181	HAVYARIMANA Juvénal (MSD)	4/6/2012	Gitega	Mwaro	Il a été retrouvé mort sur la colline Munago, commune Nyabihanga dans la province Mwaro, après son kidnapping du 28 Mai.	
182	NDAYAMBAJE Emmanuel	5/6/2012	Mabanda	Makamba	Il aurait été tué suite aux litiges fonciers.	Le présumé auteur Ninganza Célestin a été arrêté et les enquêtes ont eu lieu.
183	MINANI Sylvère	9/6/2012	Muruta	Kayanza	Tué à l'aide d'un couteau enfoncé dans la poitrine de la victime.	Le présumé auteur Nzeyimana Séleus n'a pas été poursuivi.
184	BARASOKOROZA	10/6/2012	Mugamba	Bururi	Il a été tué par grénade. Le présumé auteur serait NSABIMANA Gordien.	
185	SAHINGUVU Marthe	10/6/2012	Mugamba	Bururi	Il a été tué par grénade. Le présumé auteur serait NSABIMANA Gordien.	
186	MUCO Patrick	10/6/2012	Mugamba	Bururi	Cet élève a été tué par grénade. Le présumé auteur serait NSABIMANA Gordien.	
187	NINTUNZE Francine	10/6/2012	Mugamba	Bururi	Cet élève a été tué par grénade. Le présumé auteur serait NSABIMANA Gordien.	
188	HAVYARIMANA Tharcisse	Nuit du 10-11/6/2012	Gisozi	Mwaro	Tué par grénade quand il visitait sa maison en construction. La cause serait les	Le présumé auteur BUDENA Célestin (son voisin) a été relâché par la police judiciaire après quelques jours de son

					conflits fonciers.	appréhension.
189	HATUNGIMANA Elias	Nuit du 12-13/6/2012	Rusaka	Mwaro	Tué par son père à coup de gourdin quand il dormait. L'origine serait des conflits familiaux.	Le présumé auteur, Cishahayo André (Son père) a été appréhendé, jugé et condamné à perpétuité mais, peu après, il est mort à l'hôpital de Kibumbu suite à une maladie inconnue.
190	INABONGE Rose	Nuit du 12-13/6/2012	Rusaka	Mwaro	Tuée par son mari à coup de gourdin quand elle venait secourir son fils Hatungimana Elias.	Idem
191	NYABENDA Adelin	17/6/2012	Muramvya	Muramvya	Retrouvé mort au chef lieu de la province Muramvya. Il était une sentinelle de l'Association AEPV	Pa d'enquête faite.
192	NDAYISHIMIYE Félyse	18/6/2012	Kanyosha	Bujumbura Mairie	Sauvagement assassinée à coups de poignards par son mari Nduwimana Adelin. Ce dernier a été également blessé à la jambe par un policier en intervention qui a été obligé de tirer sur l'assassin pour le maîtriser. Adelin a été conduit à l'hôpital Roi Khaled où il a été amputé de sa jambe.	
193	MINANI Alexis	20/6/2012	Bururi	Bururi	Ce commerçant a été tué par machette	

194	Gédéon	20/6/2012	Gashoho	Muyinga	Il a été trouvé mort dans sa maison. On lui avait enlevé les yeux.	Les enquêtes ont eu lieu mais n'ont pas été concluantes.
195	MBANZENDORE Véronique	23/6/2012	Giteranyi	Muyinga	Retrouvée morte dans sa maison. Sa tête avait été écrasée.	Aucune enquête n'a été faite.
196	MWAMBA Emmanuel	27/6/2012	Mwumba	Ngozi	Il a été tué après être attrapé entrain de voler dans la maison des professeurs du Lycée Buye.	Aucune poursuite judiciaire n'a été faite.
197	NTAWUKIRISHIGA Jean Bosco	30/6/2012	Gitega	Gishubi	Ce détenu tentait de s'évader du cachot du poste de police de Gishubi, province de Gitega et a été tué par un policier de garde. Mis au cachot, quelques temps auparavant, ledit détenu aurait dérangé et battu les autres détenus. Quand le policier de garde a ouvert la porte, le détenu aurait pris fuite, et il lui aurait tiré dessus le tuant sur le champ. Les membres de la famille disaient que la victime présentait une déficience mentale.	L'OPJ en charge du dossier rapporte qu'il est entrain de réunir les témoignages sur les circonstances de cette exécution.

HUMAN RIGHTS WATCH
350 Fifth Avenue, 34th Floor
New York, NY 10118-3299
Tel: 212-290-4700
Fax: 212-736-1300
Fax: 917-591-3452

Kenneth Roth, *Executive Director*
Michele Alexander, *Deputy Executive Director, Development and Global Initiatives*
Carroll Bogert, *Deputy Executive Director, External Relations*
Jan Egeland, *Europe Director and Deputy Executive Director*
Iain Levine, *Deputy Executive Director, Program*
Chuck Lustig, *Deputy Executive Director, Operations*

Walid Ayoub, *Information Technology Director*
Emma Daly, *Communications Director*
Barbara Guglielmo, *Finance and Administration Director*
Peggy Hicks, *Global Advocacy Director*
Babatunde Olugboji, *Deputy Program Director*
Dinah PoKempner, *General Counsel*
Tom Porteous, *Deputy Program Director*
James Ross, *Legal and Policy Director*
Joe Saunders, *Deputy Program Director*
Frances Sinha, *Human Resources Director*

Program Directors
Brad Adams, *Asia*
Joseph Amon, *Health and Human Rights*
Daniel Bekele, *Africa*
John Biaggi, *International Film Festival*
Peter Bouckaert, *Emergencies*
Richard Dicker, *International Justice*
Bill Frelick, *Refugee Policy*
Arvind Ganesan, *Business and Human Rights*
Liesl Gerntholtz, *Women's Rights*
Steve Goose, *Arms*
Alison Parker, *United States*
Graeme Reid, *Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Rights*
José Miguel Vivanco, *Americas*
Lois Whitman, *Children's Rights*
Sarah Leah Whitson, *Middle East and North Africa*
Hugh Williamson, *Europe and Central Asia*

Advocacy Directors
Philippe Bolopion, *United Nations*
Kanae Doi, *Japan*
Jean-Marie Fardeau, *France*
Meenakshi Ganguly, *South Asia*
Lotte Leicht, *European Union*
Tom Malinowski, *Washington DC*
David Mepham, *United Kingdom*
Wenzel Michalski, *Germany*
Juliette de Rivero, *Geneva*

Board of Directors
James F. Hoge, Jr., *Chair*
Susan Manilow, *Vice-Chair*
Joel Motley, *Vice-Chair*
Sid Sheinberg, *Vice-Chair*
John J. Studzinski, *Vice-Chair*
Hassan Elmasry, *Treasurer*
Bruce Rabb, *Secretary*
Karen Ackman
Jorge Castañeda
Tony Elliott
Michael G. Fisch
Michael E. Gellert
Hina Jilani
Betsy Karel
Wendy Keys
Robert Kissane
Oki Matsumoto
Barry Meyer
Pat Mitchell
Aoife O'Brien
Joan R. Platt
Amy Rao
Neil Rimer
Victoria Riskin
Amy L. Robbins
Shelley Rubin
Kevin P. Ryan
Jean-Louis Servan-Schreiber
Javier Solana
Siri Stolt-Nielsen
Darian W. Swig
John R. Taylor
Marie Warburg
Catherine Zennström

Robert L. Bernstein, *Founding Chair, (1979-1997)*

HUMAN RIGHTS WATCH

www.hrw.org

Monsieur Adolphe Manirakiza
Substitut Général près la Cour Suprême
Président de la commission d'enquête
Bujumbura

New York, le 9 juillet 2012

Monsieur le Substitut Général,

Objet : rencontre de la commission d'enquête avec les représentants de Human Rights Watch

Je vous écris suite à votre rencontre avec les représentants de Human Rights Watch à Bujumbura à votre bureau le 6 juillet 2012.

Tout d'abord, je voudrais vous réaffirmer que Human Rights Watch salue la création de la commission d'enquête mise en place par le Procureur Général de la République en date du 12 juin 2012 qui aura pour but d'enquêter sur les cas d'exécutions extrajudiciaires et de tortures, y compris les cas recensés dans les rapports de Human Rights Watch et d'autres organisations. Nous espérons que le travail de cette commission pourra contribuer à mettre fin à l'impunité qui continue de protéger les personnes responsables de ces actes.

Nos représentants Lewis Mudge et Carina Tertsakian m'ont informé qu'ils ont pris contact avec vous pendant leur séjour à Bujumbura et qu'ils vous ont rencontré, ainsi que deux autres membres de votre commission d'enquête, Messieurs Gamaliel Nkurunziza et Cyrille Nkanuye, pour un échange sur le travail de la commission.

Ils m'ont également informé que vous souhaitez les revoir en présence de tous les membres de la commission pour leur poser des questions sur les cas contenus dans le rapport de Human Rights Watch intitulé « 'Tu n'auras pas la paix tant que tu vivras' : l'escalade de la violence politique au Burundi », publié le 2 mai 2012.

Etant donné que ce rapport contient déjà des informations détaillées sur de nombreux cas, je voudrais vous demander de bien vouloir nous préciser quelles informations supplémentaires vous souhaitez obtenir de notre part.

Comme mes collègues vous l'ont expliqué, Human Rights Watch n'est pas en mesure de révéler l'identité des témoins et autres sources que nous avons interrogées lors de nos enquêtes. Vous comprendrez que la déontologie et les principes de notre organisation nous obligent à respecter la confidentialité et l'anonymat des témoins, pour protéger leur sécurité.

Si malgré ces contraintes, vous estimez que cela peut toujours être utile de nous rencontrer de nouveau, je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous donner des éclaircissements sur la nature des questions que vous voulez nous poser, ainsi que les modalités d'une rencontre officielle entre les membres de votre commission d'enquête et les représentants de Human Rights Watch.

Vous pouvez envoyer votre réponse à l'adresse électronique suivante : mernerl@hrw.org ou au numéro de fax indiqué ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux,

Daniel Bekele

Daniel Bekele
Directeur exécutif, Division Afrique

Copie à:
Monsieur le Procureur Général de la République Valentin Bagorikunda
Son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux Pascal Barandagiye

REPUBLIQUE DU BURUNDI

COMMISSION CHARGEE DE FAIRE LA LUMIERE SUR

LES CAS QUE CERTAINS RAPPORTS QUALIFIENT

D'EXECUTIONS EXTRAJUDICIAIRES OU DE TORTURES

Bujumbura, le 14/08/2012

OBJET : Transmission du rapport

A Monsieur le Procureur Général de la République

à

BUJUMBURA

Monsieur le Procureur Général,

Faisant suite à votre lettre N° Réf 555/10/426/BV/2012 du 12 juin 2012 portant nomination des membres de la commission chargée de faire la lumière sur les cas que certains rapports qualifient d' « exécutions extrajudiciaires » ou de « tortures », nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport des activités de cette commission.

Vous en souhaitant bonne réception, Veuillez agréer, Monsieur le Procureur Général, l'expression de notre considération très distinguée.

Pour la Commission

MANIRAKIZA Adolphe

Président

COMMISSION CHARGEE DE FAIRE LA LUMIERE SUR LES CAS QUE CERTAINS RAPPORTS QUALIFIENT D' « EXECUTIONS EXTRA JUDICIAIRES » OU DE « TORTURES ».

Objet : Demande de copie du rapport
des Nations Unies sur le Burundi

A Monsieur le Représentant du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme au Burundi

à Bujumbura

Monsieur le Représentant,

J'ai l'honneur de venir auprès de votre haute autorité pour vous demander de me fournir la copie des rapports des Nations sur les droits de l'homme au Burundi de l'année 2011 et, si déjà disponible, du premier semestre de l'année 2012.

En effet Monsieur le Représentant, le Procureur Général de la République a mis sur pied une commission en vue de faire la lumière sur les cas qualifiés par certains rapports d' « exécutions extrajudiciaires » ou de « Tortures ». Les rapports dont les copies vous sont demandées sont d'une grande importance et utilité pour le travail de la commission. Ainsi, je sollicite votre diligence car le délai imparti à la commission pour produire le rapport est loin d'être long.

Espérant une suite favorable à ma demande, je vous prie d'agréer Monsieur le Représentant, les assurances de ma considération très distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

MANIRAKIZA Adolphe

COPIE POUR INFORMATION A :

- Madame la Représentante du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi ;
- Monsieur le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Monsieur le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale ;
- Monsieur le Procureur Général de la République ;
- Monsieur le Président de la CNIDH

à Bujumbura

UNITED NATIONS

United Nations Office in Burundi

NATIONS UNIES

Bureau des Nations Unies au Burundi

BNUB

Réf. N° : SDH&J :208 /2012

Bujumbura, le 09 juillet 2012

Objet : Demande de copie du rapport des Nations Unies sur le Burundi

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre requête par laquelle vous me demandez de vous fournir la copie des rapports des Nations Unies sur les droits de l'homme au Burundi de l'année 2011 et, si disponible, celui du premier semestre de l'année 2012.

Je voudrais vous informer que l'Office du Haut Commissariat aux droits de l'Homme au Burundi (OHCDH) n'a pas encore élaboré un rapport sur les droits de l'homme au Burundi au titre du premier semestre de l'année 2012.

S'agissant du rapport de l'année 2011, sa publication répond à des normes de procédure qui ne permettent qu'il soit mis à votre disposition avant sa transmission officielle au Gouvernement par les voies convenues. Cette procédure est actuellement en cours.

Néanmoins, en attendant la transmission officielle dudit rapport aux autorités gouvernementales, l'OHCDH est prêt à vous communiquer, si vous le souhaitez, les informations pertinentes sur les cas d'exécution extrajudiciaire et de torture qu'il a documentés pendant la période considérée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Jean-Luc Marx

Représentant du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme au Burundi, Directeur de la Section Droits de l'Homme et Justice du Bureau des Nations Unies au Burundi

Monsieur Adolphe Manirakiza,
Président de la Commission chargée de faire la lumière
Sur les cas que certains rapports qualifient d' «exécutions extrajudiciaires ou de tortures »
Bujumbura

CC : Madame la RSSG Adjointe au BNUB
Monsieur le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux
Monsieur le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale
Monsieur le Procureur Général de la République
Monsieur le Président de la CNIDH

Reçu le 26/7/2012

UNITED NATIONS

United Nations Office in Burundi

NATIONS UNIES

Bureau des Nations Unies au Burundi

BNUB

Réf N° : SDH&J/223/2012

Bujumbura, le 25 juillet 2012

Objet : Transmission de la matrice des cas d'exécution extrajudiciaire documentés par l'OHCDH-B/SDH&J-BNUB

Monsieur le Président,

Faisant suite à ma correspondance n° 208 du 09 juillet 2012 relative à votre demande de copie des rapports des Nations Unies sur les droits de l'homme au Burundi de l'année 2011 et du premier semestre de l'année 2012, je vous prie de trouver ci-annexée, comme je vous l'ai proposé, la matrice donnant des informations pertinentes sur les cas d'exécution extrajudiciaire et de torture documentés par la Section Droits de l'Homme et Justice du BNUB/Office du Haut Commissariat aux droits de l'Homme au Burundi, couvrant la période de Janvier 2011 au 17 Juillet 2012. Les cas relevés dans le document entrent dans le cadre des définitions données de ces violations des droits de l'homme par les instruments de référence des Nations Unies.

Relativement au rapport annuel 2011, copie vous sera communiquée à l'issue de la procédure de publication en cours et de sa transmission au Gouvernement du Burundi. Il en sera également ainsi du rapport du premier trimestre 2012 sur les droits de l'homme au Burundi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Jean-Luc Marx, PO

Représentant du Haut Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'Homme au Burundi,
Chef de la section droits de l'homme et justice
Bureau des Nations Unies au Burundi

Monsieur Adolphe Manirakiza,
Président de la Commission chargée de faire la lumière
Sur les cas que certains rapports qualifient d' «exécutions extrajudiciaires ou de tortures »
Bujumbura

CC : Madame la Représentante Spéciale Adjointe du Secrétaire Général des Nations Unies
Monsieur le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux
Monsieur le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale
Monsieur le Procureur Général de la République
Monsieur le Président de la CNIDH

Suivi des cas d'exécutions extrajudiciaires 2011 et 2012
Section Droits de l'Homme et Justice du BNUB
26 juillet 2012

No	Noms des victimes	Date	Commune	Province	Sommaire des cas	Action prise par les autorités
1	Stanislas Havyarimana	1.01.2011	Musigati	Bubanza	Un policier affecté à la police spéciale chargée de la protection des institutions a tiré à bout portant sur deux personnes. L'une des victimes est décédée tandis que l'autre a été grièvement blessée.	Le 3 janvier le policier à été jugé par la procédure de flagrance et condamné à une servitude pénale principale à perpétuité pour meurtre et coups et blessures volontaires graves.
2	Charlotte Nabashengezi	2.01.2011	Busoni	Kirundo	Un policier a battu à mort une femme pour venger son père qui aurait été blessé par cette dernière qui l'accusait de sorcellerie.	Le 10 janvier 2011, le TGI de Kirundo siégeant en chambre criminelle a condamné à perpétuité le policier pour coups et blessures volontaires graves ayant entraîné la mort, et au paiement de dommages et intérêts de 4 millions de francs burundais au profit des ayants droits de la victime.

3	Elie Nzitonda	29.01.2011	Gitega	Gitega	Un prisonnier qui tentait de s'évader de la prison centrale de Gitega, a été tué par balles par un policier de garde.	Aucune enquête n'a été ouverte.
4	John, (FNL)	4.02.2011	Gihosha	Bujumbura Mairie	Des éléments de la FDN ont suivi puis abattu à bout portant trois personnes. Selon la FDN, les victimes étaient des malfaiteurs présumés qui s'apprêtaient à commettre un forfait. D'après les informations recueillies par la Section DH&J, les militaires étaient renseignés sur les intentions du groupe et auraient pris des dispositions pour leur barrer la route. Par ailleurs, les victimes n'auraient manifesté aucune résistance	Le 14 février 2011, la Section DH à été informée qu'aucune enquête n'a été ouverte. La FDN soutenait que les victimes qu'elle qualifiait alors de bandits avaient voulu résister.
5	Eric Bigirumuhirwa					
6	Thomas Ntiranyibagira alias Sankara (ex FAB démobilisé)					
7	Pierre Nsabimana					

					plan des ''bandits armés''. Le 28 mars, cet informateur aurait conduit les policiers au domicile des membres des FNL. Les agents de la police et du SNR qui s'étaient rendus sur les lieux auraient exécuté trois personnes qui se trouvant sur les lieux dont l'informateur. L'épouse du propriétaire de la maison qui était sur les lieux a été fortement battue.	
12	Félicien Niyonkuru (FNL)	28.03.2011	Kamenge	Bujumbura Mairie	Deux membres du FNL, âgé de 23 ans et 30 ans auraient été contactés par un officier de police qui	Le 26 octobre 2010 une commission composée de 6 personnes a été mise en place chargée d'enquêter entre autres sur ce cas. Le

13	Prosper Ntigoheka (FNL)				les aurait invités chez lui. Arrivés chez cet officier, ils auraient été par la suite tués. Plus tard un taxi sans plaque d'immatriculation serait passé à la maison de l'officier pour ramasser les corps qui auraient été jetés au quartier industriel de la commune urbaine de Ngagara où ils ont été découverts le lendemain avec des impacts de balles à la tête.	rapport de la commission à été déposé au Parquet Général de la République en septembre 2011.
14	Issa Karikunzira	13.04.2011	Ngozi	Ngozi	Un détenu qui tentait de s'évader a été tué par balles par un policier. Le lendemain, le corps sans vie de ce détenu à été retrouvé dans un champ de haricots	Aucune enquête n'a été ouverte.

					situé derrière ladite prison. Quatre balles avaient touché la poitrine de la victime.	
15	Gérard Nzishura	16.04.2011	Mbuye	Muramvya	Un homme âgé de 59 ans aurait été battu par un policier à l'aide de morceaux de bois et a succombé des suites de ses blessures deux jours plus tard.	Le 20 avril 2011, le dossier a été transmis au Tribunal de grande instance de Muramvya pour fixation. Le Procureur de Muramvya le 14 juin 2012 a indiqué que l'auteur a été acquitté par le TGI. Le parquet de Muramvya a fait appel de ce jugement auprès de la cour d'Appel à Bujumbura.
16	Boniface Nsavyimana	10.05.2011	Muramvya	Muramvya	Les militaires de la position Kirama, munis d'un avis de recherche délivré par l'administration de la prison de Muramvya, se sont présentés au domicile de la victime, âgé de 60 ans. Les militaires lui auraient demandé de sortir de la maison et	Le dossier a été appelé en audience publique du conseil de guerre de Bujumbura. Un militaire a été arrêté le 10 mai 2011. Il a été jugé sur base d'homicide involontaire et non sur la base du meurtre et condamné le 28 septembre 2011 à 4 mois de servitude pénale principale et à une amende de 50.000 Fbu.

					l'auraient conduit à leur position. Le lendemain, son corps a été retrouvé dans un ravin à 50 m de la position militaire. Les militaires ont signalé qu'ils ont tiré sur lui au moment où il tentait de s'enfuir vers 5h00 du matin. La victime avait demandé la permission de sortir de la prison centrale de Muramvya mais n'y était pas retourné à la date indiquée. Elle avait été condamnée à 10 ans de servitude pénale pour tentative d'assassinat.	
17	Léopold Bakundukize	14.05.2011	Ruyigi	Ruyigi	Deux détenus de la prison de Ruyigi qui étaient en train d'escalader le mur	Le 8 février 2012, la Section DH à été informée qu'un OPJ aurait fait un constat de leur mort mais aucune

18	Amissi Ntukamazina				pour tenter de s'évader, ont été tués par balles par les policiers de garde de ladite prison.	enquête n'a été ouverte.
19	Japhet Ndagijimana	18.05.2011	Rumonge	Bururi	Un détenu de la prison de Rumonge accusé d'assassinat a été tué par les policiers de garde alors qu'il tentait de s'évader aves deux autres détenus.	Aucune enquête n'a été ouverte.
20	Donatien Ndayikengurutse	24.05.2011	Gihogazi	Karusi	Un homme a été fortement battu par un policier avec la crosse de son fusil parce qu'il avait refusé de lui donner la somme de 10 000 FBu que ce dernier lui avait exigée. Transféré à l'hôpital ce même jour, il y est décédé quelques heures après. Le policier a été arrêté par une équipe de policiers et conduit au cachot de la PJ Karusi le 26 mai 2011.	Le 12 décembre 2011, le policier impliqué a été condamné par le TGI Karusi à 20 ans de servitude pénale avec une amende de 100.000 FBU.

21	Anicet Ntunzwenimana	30.05.2011	Kanyosha	Bujumbura Rural	Un présumé membre des groupes armés a été abattu par les militaires après qu'il leur ait montré une cache d'armes. Ils l'auraient d'abord arrêté et ligoté avant de tirer sur lui.	Le 27 juin 2011, la Section DH a été informée qu'aucun dossier judiciaire n'a été ouvert.
22	Arthur Nyabenda	22.06.2011	Muyinga	Muyinga	Deux policiers, le chef de poste et son agent de transmission ont été tués par un autre policier au chef-lieu de la province Muyinga.	Le 24 juin 2011, le jugement par flagrance a été rendu par le TGI Muyinga. Le policier a été condamné à une peine de servitude pénale à perpétuité.
23	Jean Bosco Semanda					
24	Joël Ndereyimana	23.06.2011	Gihanga	Bubanza	Un présumé voleur a été tué alors qu'il avait été remis par la population aux mains de la Police à Gihanga	Le 3 janvier 2012, le procès des policiers accusés a débuté au Tribunal de Grande Instance. Parmi les accusés figurent le chef de police de la commune de Gihanga et deux de ses

						collaborateurs. Tous les trois sont encore en liberté et n'ont jamais été inquiétés. Le Président du TGI a indiqué que le 22-03-2012, le TGI s'est déclaré incompétent car le prévenu dispose d'un privilège de juridiction en sa qualité d'officier. Il a pris l'engagement de diligenter la transmission du dossier auprès de la cour d'appel à Bujumbura.
25	Daniel Kabura	18.07.2011	Nyanza-Lac	Makamba	Un homme soupçonné d'avoir lancé une grenade qui avait tué une femme et blessé six personnes a été tué par un militaire à Nyanza-lac. Les militaires avaient demandé a certain gens de les accompagner chez le présumé auteur pour l'appréhender.	Le 9 février 2012, selon les informations recueillies auprès du Commandant du camp, le militaire avait agi en légitime défense et par conséquent il n'a pas été poursuivi ni par une juridiction civile ni par l'auditorat militaire. Pas de plainte et affaire classée sans suite.

					Arrivés chez lui, ils auraient encerclé sa maison. La victime qui était à la toilette aurait attrapé le fusil d'un militaire par le canon et ce dernier se serait bagarré avec la victime et aurait par la suite tiré deux coups de feu sur la victime au niveau des reins et du bas ventre. Elle est morte en courant à 10 mètres de la toilette. Le chef de colline aurait appelé l'Administrateur communal qui est venu avec un véhicule et aurait transporté le corps à la morgue de l'hôpital de Nyanza-Lac.	
26	Janvier Shirukanya	4.08.2011	Bwiza	Bujumbura Mairie	Un policier a tiré à bout portant sur un enseignant après l'avoir giflé trois fois, à la suite d'un malentendu relatif à	Le 8 août 2011, la Section DH à été informége qu'aucune enquête n'a été ouverte. Aidé par ses collègues, le policier concerné a pris fuite la

					une moto que la victime voulait louer pour être transportée à la maison	même nuit après avoir déposé son arme et ses habits.
27	Vincent Manirakiza (FNL)	7.08.2011	Kanyosha	Bujumbura Mairie	Trois individus armés de deux fusils AK47, 5 chargeurs complets et 2 grenades se seraient retrouvés au domicile d'une ancienne démobilisée des FNL. Sommés de se rendre par le biais d'un mégaphone ils auraient résisté selon la version des autorités et seraient morts à la suite d'échanges de coup de feu avec les forces de l'ordre. Selon des sources sur place cependant, les trois hommes auraient été abattus, après avoir jeté leurs armes et s'être rendus.	Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte.
28	Innocent Nduwimana (FNL)					
29	Shero Kabura (FNL)					

30	Alexis Nkuriyingoma	8.08.2011	Muyinga	Muyinga	Deux personnes, accusées d'avoir volé une arme et des tenues policières chez le Commissaire Régional Adjoint de la PNB à Muyinga auraient été arrêtées et par la suite tuées par des éléments de la PNB.	Le 9 février 2012, le Commissaire Régional a indiqué que les autorités policières interrogées sur ce cas n'ont fourni aucune réponse et le renvoient vers ses prédécesseurs. Le cas est toujours sous le dossier d'information D15(72)/M.J.
31	J.Claude Twagirayezu					
32	Ndayizeye	8.08.2011	Kayogoro	Makamba	Un homme a été tué par la population sur l'ordre d'un chef de colline.	Le 9 février 2012, la Section à été informée que la PJ de Kayogoro avait instruit et transmis le dossier au parquet de Makamba, mais quelques jours après, le chef de colline a été relaxé par le

						procureur de la République. Affaire classée sans suite.
33	Ernest Nyandwi	11.08.2011	Musigati	Bubanza	Un homme aurait été abattu lors d'une intervention de la PNB pour sauver la vie d'un homme que la population voulait lyncher. Pour dissuader la foule qui aurait résisté en lançant des projectiles, la police aurait tiré en l'air. L'homme aurait été atteint de 3 balles tirées par un agent de PNB et est mort sur le champ.	Le 13 août 2011, une procédure de flagrance a été initiée à l'encontre du policier accusé d'avoir commis le forfait et il a été condamné à la servitude pénale à perpétuité par le Tribunal de grande instance de Bubanza.
34	Cyprien Nsengiyumva (FNL)	14.08.2011	Butihinda	Muyinga	Un homme et une femme auraient été tués par le chef de zone accompagné des Imbonerakure après une perquisition. La perquisition aurait visé les documents du parti FNL (carnets, tampon, cachet, chapeau et T-shirt).	Le 22 août 2011 la Section a reçu une liste de 21 personnes impliquées dans cet assassinat dont le chef de zone Butihinda Bankuwunguka Issa et des Imbonerakure. Le 24 août 2011, un dossier portant le numero RMP 11171/NG.A.F aurait été ouvert contre le chef de zone avec comme infraction à
35	Virginie Inamahoro (FNL)					

						charge: assassinat. A propos de la liste des co-auteurs comme cités par les membres de la famille des victimes, le Procureur aurait des difficultés de les convoquer car personne n'est prêt à venir témoigner contre le chef de zone et ses collaborateurs par peur de represailles. Le chef de zone a été liberé en date du 31 août 2011 par le Parquet de Muyinga pour manque d'éléments suffisants à sa charge. La victime s'est évadée le 2 septembre 2011 de l'hopital de Muyinga. Le dossier est au niveau du TGI Muyinga sous le numéro RPC 0445. Le dossier a été fixé pour le 21 mai 2012 mais les deux parties civiles au procès n'ont pas comparu à l'audience publique du 21 mai 2012 et la séance a été remise au mois de juin 2012, la date sera precisée sur la demande des interessés ou de leurs représentants. Le 4 juin 2012 le père de la victime a indique qu'il

						n'avait pas été informé de l'audience du 21 mai et que les témoins se cacheraient par crainte pour leur sécurité
36	Oscar Nibitanga (FNL)	15.08.2011	Kamenge	Bujumbura Mairie	Un homme aurait été exécuté par les agents du SNR qui lui auraient tiré plus de 30 balles dans la tête parce qu'il aurait refusé de travailler avec le SNR comme informateur pour dénoncer certain membres des FNL.	Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte.
37	Hategekimana, fils de Rwasa (FNL)	20.08.2011	Busiga	Ngozi	Un groupe de 20 Imbonerakure habillés en tenue policière et armés de couteaux, machettes et de fusils, conduits par le Directeur de l'EP Randa en commune Kabarore, province Kayanza, aurait attaqué deux ménages. L'occupant du premier ménage aurait été ligoté et battu à l'aide de	Le 19 septembre 2011, le Procureur de Ngozi a interrogé des témoins sans pouvoir trouver d'éléments à leur charge.

					fusils et de machettes (coté non tranchants) puis conduit chez l'autre. Ce dernier aurait été blessé par balles au niveau des membres inférieurs tandis que son fils aurait été touché par quatre balles au niveau de la poitrine. Les deux ont été évacués à l'Hôpital de Kayanza par la police où le fils est décédé quelques minutes plus tard.	
38	Muragane (un commerçant)	1.09.2011	Nyanza-Lac	Makamba	Un militaire aurait tiré dans un bar, tuant deux personnes et blessant deux autres.	Le 9 février 2012, les informations recueillies au parquet nous indiquent que le prévenu est détenu à la prison de Rumonge.
39	Un visiteur de passage à Kazirabageni					

40	Nom inconnu	3.09.2011	Ruyigi	Ruyigi	Les cadavres d'une femme et deux hommes auraient été trouvés sur la colline Bunyuro en province de Ruyigi. Selon une source digne de foi, les victimes auraient été arrêtées par les militaires de Kabuyenge et détenues à Nyabitare le 2 septembre. Elles auraient été extraites dudit cachot par un commandant de la FDN et le Commissaire Provincial de Ruyigi et emmenées à une destination inconnue. Le lendemain, elles ont été retrouvées mortes.	Le 8 février 2011, le Procureur de Ruyigi à indique que les services en charge des enquêtes criminelles (Police et Parquet) n'ont pas pu avoir d'informations sur les circonstances de la mort des trois personnes. En effet, les cadavres auraient été découverts à un endroit désert et rarement fréquenté qu'il aurait été difficile de trouver un témoignage. Il n'y aurait donc pas de dossier ouvert.
41	Nom inconnu					
42	Nom inconnu					
43	Edouard Ndikumana, alias Ruvayanga (FNL)	5.09.2011	Kinindo	Bujumbura Mairie	Deux hommes dont un ancien policier de l'institution qui assurait la garde d'Agathon Rwasa	Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte

					armée.	
8	Dieudonné Havyarimana	15.03.2011	Gitega	Gitega	Un ex-policier détenu à la prison de Gitega, a été blessé par balle tirée par un policier de garde qui tentait de l'empêcher de s'évader. La victime n'aurait reçu aucune assistance médicale et est décédée le lendemain à cause d'une hémorragie.	Aucune enquête n'a été ouverte.
9	Stanislas Nayuburundi (FNL)	28.03.2011	Kamenge	Bujumbura Rural	Une position policière en zone Nyabibondo aurait été attaquée par des hommes armés présentés par la police comme des membres proches du parti FNL d'Agathon Rwasa. Cette attaque aurait fait un blessé. La police a arrêté un homme, membre du FNL qui aurait déclaré connaitre le	Le 26 octobre 2010 une commission composée de 6 personnes a été mise en place chargée d'enquêter entre autres sur ce cas. Le rapport de la commission à été déposé au Parquet Général de la République en septembre 201.
10	Floribert Ndarurinze (FNL)					
11	Vedaste Nizigiyimana (FNL)					

44	Venant (FNL)				auraient été exécutés par des agents de la PNB.	
45	Dismas Hakizimana (CNDD-FDD)	26.09.2011	Ndava	Mwaro	Un policier s'est introduit dans un bistrot au chef lieu de la commune et a tué un homme (Conseiller du gouverneur) et blessé un autre à l'aide de son fusil.	Le 27 septembre 2011, le policier en question a été arrêté, jugé et condamné à la servitude pénale à perpétuité.
46	Médard Ndayishimiye (FNL)	6.10.2012	Gitega	Gitega	Mr. Ndayishimiye, Président du parti FNL aile Agathon Rwasa dans la commune Ndava de la province Mwaro aurait été arrêté par le SNR et emmené vers une destination inconnue. Il a été retrouvé mort le 9 octobre 2011 en commune Musongati, province de Rutana.	Le 8 février 2012, la Section DH a été informée que le Parquet de Gitega n'aurait pas eu de base pour pouvoir commencer l'enquête. Les informations qui seraient parvenues aux différents services chargés des enquêtes (Police et Parquet) auraient été floues.
47	Anicet Hakizimana	16.10.2011	Rohero	Bujumbura	Un étudiant de l'Université du	Aucune enquête judiciaire n'a été diligentée.

				Mairie	Burundi a été tué suite à une grenade lacrymogène lancée par un agent de la PNB lors d'une fouille perquisition opérée au campus Mutanga Sud.	
48	Audace Mpawenimana	23.10.2011	Buganda	Cibitoke	Des éléments de la PNB et la FDN qui avaient reçu l'information que des présumés malfaiteurs allaient passer à la 4ème transversale de la zone Gasenyi, en commune Buganda, de la province Cibitoke leur auraient tendu une embuscade. Ils auraient ouvert le feu sur eux, tuant quatre sur-le-champ et blessant un autre.	Aucun dossier judiciaire n'a été ouvert.
49	Ezéchiel					
50	Nom inconnu					
51	Nom inconnu					
52	Dominique Ntimwibagiye	26.10.2011	Muhuta	Bujumbura Rural	Un groupe d'hommes armés a tendu une embuscade aux personnes qui se rendaient au marché. Un marchand de	Le 7 février 2012, la Section DH à été informée que le dossier a été transmis au Parquet de la République de Bujumbura rural et il se trouverait toujours en

					vaches a été tué et son argent volé. Les trois présumés auteurs seraient deux militaires qui avaient déserté leur fonction et étaient recherchés par la FDN et un Imbonerakure. En se déchargeant, ils auraient dit qu'ils avaient été envoyés en mission par leur chef qui est le Commandant de la 1ère région militaire.	instruction pré juridictionnelle devant le substitut du procureur de Bujumbura rural.
53	Rémy Ndacayisaba	6.11.2011	Bwambarangwe	Kirundo	Les policiers après avoir été informés de la présence d'un groupe de présumés malfaiteurs dans leur zone ont ouvert le feu sur un groupe de personnes sans chercher à établir leur identité, faisant deux morts.	Le 15 novembre 2011, les policiers ont comparu en audience publique et l'audience a été mise en délibérée. Les quatre présumés auteurs ont été condamnés à deux ans de servitude pénale et ont bénéficié des circonstances atténuantes. ils auraient confondu ce groupe d'hommes à des bandits car il faisait nuit et le lieu de l'incident était considéré comme un lieu d'insécurité.
54	Mutirabura					

55	Léandre Bukuru (MSD)	13.11.2011	Gitega	Gitega	Un homme a été arrêté à son domicile par des éléments de la PNB. Le lendemain il a été retrouvé mort décapité.	Le 8 février 2012, le Procureur Général près la Cour d'Appel de Gitega indique que l'instruction du dossier semble ne pas avancer. Il attendrait interroger quelques personnes qui ne seraient pas actuellement disponibles. Il a dit également que des témoignages reçus jusque maintenant ne lui auraient pas permis de déterminer la part de l'implication de la police dans la commission de l'assassinat de la victime. Il compte explorer d'autres sources d'information.
56	Ndindigiri	19.11.2011	Butihinda	Muyinga	Un policier a tué une personne pour avoir refusé de lui remettre la somme de 2000FBu	Le 9 février 2012, la Section DH à été informée que le PV aurait été effectué et transmis au niveau du parquet de Muyinga. Un dossier d'information enregistré sous le No D15(130)/Nsh.D. aurait été ouvert au parquet de Muyinga. Le chef de colline Masaka aurait été convoqué mais n'a pas encore

						comparu.
57	Rédempteur Manirambona	21.11.2011	Ruyigi	Ruyigi	Un prisonnier a été tué par les policiers de garde alors qu'il tentait de s'évader.	Aucune enquête n'a été ouverte.
58	Okero Nsabimana	23.11.2011	Gisagara	Cankuzo	La police a tué un homme soupçonné d'être de mèche avec un groupe d'individus armés.	Aucun dossier judiciaire n'a été ouvert.
59	Ramadhan Sindayigaya (CNDD-FDD)	27/28.11.2011	Buhiga	Karusi	Un policier a tiré avec son arme dans une foule en colère sur la colline Burenza, tuant une personne et blessant une autre. Le présumé auteur et son chef de poste auraient été assaillis par la population et il aurait tiré pour se défendre.	Le 1er décembre 2011, ils ont été jugés par procédure de flagrance et acquittés par le TGI Karusi. Le parquet aurait interjeté appel. Le présumé auteur aurait été transféré à la prison centrale de Gitega le 8 décembre 2011, son complice policier a été gardé au cachot de la PSI Karusi tandis que le chef de colline lui aussi arrêté pour complicité aurait été libéré provisoirement le 13 décembre 2011 par le parquet sur intervention de l'administration communale.

						Le dossier (RPC 224 au TGI Karusi et RMP 7642/NS.A au Parquet de Karusi) a été reçu en appel à la Cour d'appel de Gitega. Il est enregistré sous le RPCA 532. Il va être appelé à l'audience, la première, le 28 juin 2012.
60	Jean Ndikumana	3.12.2011	Gisuru	Ruyigi	Un homme en état d'ébriété après avoir tué son père à l'aide d'un couteau aurait opposé une résistance à son arrestation en voulant poignarder d'autres gens. Un élément de la PNB aurait ouvert le feu et aurait tiré sur l'homme au niveau de la tête le tuant sur le champ.	Le 8 février 2012, le Procureur de la République de Ruyigi a indique qu'il va vérifier les circonstances de l'acte auprès du commissariat provincial de la police.
61	Basharika Bonaventure (FRD-Abanyagihugu)	14.12.2011	Ruyigi	Ruyigi	La police pénitentiaire de la prison centrale de Ruyigi aurait refusé	Le 8 février 2012, la Section DH à été informée par le Procureur de la République de Ruyigi qu'il n'y avait pas

					de transférer un prisonnier de peur qu'il ne s'évade alors que le médecin traitant le lui aurait prescrit. Le prisonnier malade a été amène à l'hôpital suite à une manifestation des autres détenus et y est décédé vers 12h00 le même jour à cause de la négligence des autorités policières de la prison.	lieu d'ouvrir un dossier étant donné que le détenu était malade, qu'il a eu des soins et qu'il est mort à l'hôpital de mort naturelle.

Suivi des cas d'exécutions extrajudiciaires 2012						
No	**Noms des victimes**	**Date**	**Commune**	**Province**	**Sommaire**	**Action prise par les autorités**
1	Fabien Manirakiza	17.01.2012	Rumonge	Bururi	Un détenu à la prison de Bururi a été tué par la police qui assure la garde au sein de cette prison alors qu'il tentait de s'évader.	Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte.
2	Alexis Ndimurwanko (FNL)	26.01.2012	Rumonge	Bururi	Un homme a été tué après avoir été enlevé dans un bar et ligoté par des hommes supposés appartenir à la PNB faisant partie de l'escorte du Directeur de la Prison de Rumonge. Son cadavre a été retrouvé dans un caniveau le lendemain. Une camionnette Toyota Pick Up appartenant au responsable du Service National de Renseignement (SNR) aurait été	Le 30 janvier 2012, le procureur de la Cour d'appel a entendu le Directeur de la prison ainsi que le responsable du SNR, et cherche des témoins à charge ou toute autre personne pouvant donner une autre version que celle des suspects.

					présente lors de l'enlèvement de la victime.	
3	Omar Ndizeye	30.01.2012	Muyinga	Muyinga	Un détenu à la prison centrale de Muyinga a été tué par balle par les policiers de garde quand il tentait de s'évader en escaladant le mur de la prison.	Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte.
4	Oscar Mugisha	4.02.2012	Ruyigi	Ruyigi	Un détenu qui tentait de s'évader de la prison centrale de Ruyigi a été abattu par un policier de garde.	Aucune enquête n'a été ouverte.
5	Habonimana Odette	28.02.2012	Ruyigi	Ruyigi	Un policier aurait fait sortir un prisonnier condamné à perpétuité pour qu'il puisse rende visite à concubine. Le prisonnier et sa concubine seraient entrés dans une maison alors que le policier était resté dehors. Le	Le Policier a été arrêté.

					prisonnier aurait pris fuite et le policier, furieux contre la fille l'aurait fusillée à mort.	
6	Karenzo	12.03.2012	Bugabira	Kirundo	Le cadavre d'un homme qui avait été battu par un élément de la PNB Bugabira a été retrouvé près d'un domicile vers 04h30.	Le policier a été arrêté le 12 mars et transféré le 15 du cachot PJ Bugabira au cachot PJ Kirundo.
7	Damas Nsavyimana	28.03.2012	Rumonge	Bururi	Un prisonnier condamné à 10 ans a été fusillé par un policier quand il tentait de s'évader.	Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte.
8	Niyonzima Rémégie	28.03.2012	Rutana	Rutana	Un prisonnier a été exécuté en pleine journée par les agents de la PNB qui gardent la prison Rutana au moment où il tentait de s'évader.	Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte.
9	Ncamurwimo Emmanuel					
10	Inconnu	24.03.2012	Rujembo/Rugombo	Cibitoke	Les habitants retrouvent un corps sans vie criblé de balle. 30 minutes auparavant les	Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte.

					populations qui vaquaient quotidiennement à leurs activités champêtres avaient été sommées de vider les lieux par les policiers. Ces derniers avancent avoir abattu un rebelle, dans un secteur qui est en général gardé par les militaires	
11	Inconnu	30.03.2012	Cankuzo	Cankuzo	Un présumé malade mental ayant un couteau aurait menacé de poignarder un policier assis au salon du procureur de la République à Cankuzo. Ce dernier a pris fuite. Il a alerté ses collèges qui sont venus au secours et l'homme aurait voulu les poignarder à leur tour. Les policiers auraient ouvert le	Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte.

					feu sur lui le tuant sur le champ.	
12	Ntambara	5.04.2012	Bwambarangwe	Kirundo	Un membre du parti FNL aile Rwasa accusé d'avoir tenté de voler un régime de bananes aurait été tué par le chef de zone Kimeza, le chef de colline Kibazi et le chef de sous colline Muvunyi assistés par beaucoup de jeunes Imbonerakure de cette colline.	Le chef de colline a été arrêté directement avec quatre jeunes Imbonerakure tandis que le chef de zone ainsi que le chef de sous colline Muvunyi auraient pris fuite dans la nuit du 5 au 6 avril 2012. Le chef de colline a été libéré par l'OPJ le 10 avril 2012 et les quatre Imbonerakure ont été sont transférés le 11 avril 2012 au cachot de la PJ Kirundo où l' ODHJ les a rencontrés. Le 21 mai 2012 des sources d'informations font état d'un retour triomphal du chef de zone, principal accusé dans cette affaire, escorté par les jeunes Imbonerakure. Le Procureur de la République dit ne pas être au courant de

						cette information et indique que le dossier est toujours en cours d'instruction devant son Parquet. En date du 03 Juillet 2012, le Procureur de Kirundo a pris la décision de libérer provisoirement les trois principaux accusés dans ce dossier, lesquels étaient cités comme étant de jeunes Imbonerakure.
13	Mpitabawma Damien	21.04.2012	Gatara	Kayanza	Un homme a été tué par balle par un élément de la FDN pendant une dispute. Le présumé auteur a été arrêté.	Un dossier enregistré sous le numéro RMP 13078/M.D aurait été clôturé le 27 avril 2012 et aurait été transmis à l'auditorat militaire pour action le 2 mai 2012.
14	Havyarimana Juvénal	28.5.2012	Gitega	Gitega	Un jeune homme membre actif du parti MSD a reçu un appel téléphonique d'un ami qui l'invitait de le rejoindre à la 3ème avenue du Quartier	Une enquête serait ouverte par les autorités locales.

					Magarama. La victime serait ainsi sortie de chez elle et aurait été interceptée non loin de sa maison par deux individus en tenue policière qui l'attendaient avec un véhicule de marque HILUX. Il aurait été saisi de force, introduit dans ce véhicule et conduit vers un lieu inconnu. Des sources indiquent qu'une autorité policière ainsi qu'un agent de la police ont été aperçus sur les lieux et auraient emmené le jeune homme dans le véhicule. Le 04 juin 2012, le corps sans vie de la victime a été retrouvé sur la colline et zone Munago en	

					commune Nyabihanga, province de Mwaro.	
15	Havyarimana Frédéric	7/5/2012	Ruyigi	Ruyigi	Un détenu à la prison de Ruyigi pour consommation des stupéfiants aurait tenté de s'évader de la prison et les policiers de garde l'auraient fusillé à mort.	Aucune enquête n'a été menée pour identifier les auteurs de cette exécution
16	Pierre Mporeyimana	5/7/2012	Ngozi	Busiga	Après une bagarre avec une autre personne Pierre Mporeyimana, amené au poste de police aurait été tabassé par la police, laquelle lui aurait exigé le paiement d'une somme de 26.000 FBu pour pouvoir le libérer, somme payée par son frère. Libéré à minuit en mauvaise santé il est mort le lendemain à 15h. Saisie de l'affaire en date du 07	La police aurait déjà interpelé le chef de position de Nyabitsinda,

					Juillet 2012, l'administration communale aurait dépêché son conseiller communal pour le transfert du corps vers l'Hôpital de Ngozi pour expertise médicale	
17	Ntawukirishiga Jean Bosco	30.6.2012	Gitega	Gishubi	Un détenu qui tentait de s'évader du cachot du poste de police de Gishubi, province de Gitega, a été tué par un policier de garde. Mis au cachot, quelques temps auparavant, ledit détenu aurait dérangé et battu les autres détenus. . Quand le policier de garde a ouvert la porte, le détenu aurait pris fuite, et il lui aurait tiré dessus le tuant sur le champ. Les membres de la famille disaient que	L'OPJ en charge du dossier rapporte qu'il est entrain de réunir les témoignages sur les circonstances de cette exécution.

					la victime présentait une déficience mentale.	

LISTE DES CAS DE TORTURE 2011/2012
Section Droits de l'Homme et Justice du BNUB
26 juillet 2012

No	Victimes	Date	Commune	Province	No de victimes	Sommaire	Actions du Gouvernement
1	Ntirampeba Désiré	22.12.2010	Nyabitsinda	Ruyigi	3	Trois personnes dont un homme, sa femme et sa mère ont subi des actes de torture de la part des agents de la FDN accusées de possession d'une arme. L'homme a été torturé à la position, les dames à la maison.	
2	Nijenahagera Consolatte						
3	Viollette Annonciate Mbahonankwa						
4	Niyongere Innocent	Depuis le 31.12.2010	Kinama	Buja Mairie	1	Un homme a été torturé par des agents du SNR et de la FDN qui voulaient lui faire avouer que deux hommes qu'il connait sont membres du parti FNL.	
5	Pacifique Ndayisaba	25.03.2011	Nyakabiga	Buja Mairie	1	Un homme a été arrêté par 6 policiers, conduit au cachot du SNR et puis torturé. Il lui était reproché de recevoir des armes pour l'ADC-IKIBIRI. Il à été battu et menacé d'exécution	
6	Manirakiza Maximillien	20.03.2011	Gitega	Gitega	1	L'Administrateur communal de Gitega et un agent du SNR auraient frappé une personne accusée de vol de moto avec des bâtons au dos et au ventre. L'un des policiers assurant la garde de	

						l'administrateur l'aurait également menacé de mort en vue de l'obliger à dévoiler la cachette de la moto. Evadé le 2 avril il à été retrouvé le lendemain et détenu au cachot. L'administrateur aurait emmené cette victime hors du cachot et lui aurait de nouveau porté des coups de pieds.	
7	Vyukusenge Normand,	16.04.2011	Rumonge	Bururi	3	Trois élèves auraient été arrêtés par un groupe de policiers sans mandat. Vers minuit, le responsable du SNR les aurait interpellés un à un dans son bureau. Il leur aurait ordonné de se coucher par terre, les aurait piétinés sur le buste en leur demandant d'avouer qu'ils étaient membres de l'ADC-Ikibiri, et de donner des informations sur le centre d'entraînement militaire, fournir des informations sur la distribution des armes aux FNL.	Les victimes n'ont pas porté plainte et aucune action n'a été prise par les autorités compétentes
8	Ntakarutimana Joseph,						
9	Harumukiza Gilbert						
10	Nizigiyimana J Claude	14.04.2011	Rumonge	Bururi	1	Un enseignant au Lycée Communal de Kabonga et ex-démobilisé du FNL, aurait été arrêté par le responsable du SNR à Rumonge, ligoté et embarqué dans le véhicule du SNR en direction de la forêt située près de la rivière Murembwe. Il aurait été battu par l'agent et 5 informateurs du SNR pour	La victime n'a pas porté plainte et aucune action n'a été prise par les autorités compétentes.

						lui faire avouer qu'il détiendrait un fusil et pour dénoncer les personnes, membres de la coalition des partis politiques ADC-ikibiri.	
11	Ntimpirangeza Léonard	23.04.2011	Buhinyuza	Muyinga	7	En dates du 22 au 23 avril 2011, 7 personnes arrêtées dans les communes Buhinyuza et Muyinga auraient été torturées par les agents de la PNB, en vue de les faire avouer qu'elles se rendaient en Tanzanie pour s'enrôler dans la rebellion qui serait en formation.	Le dossier d'information D15(42) aurait été enregistré sous le No. RMP 11716/Nd.E. en date du 13 mars 2012 et le Procureur compte le transmettre au niveau de la Cour d'Appel (degré de juridiction de l'Ex Sous commissaire provincial PSI Muyinga, Nzeyimana Damien). Toutefois il craint ne pas puovoir disposer de preuves en raison de l'absence d'expertise médicale dans la fraîcheur des faits.
12	Biraronderwa Avérin						
13	Kwizerimana Dieudonné						
14	Nkurunziza Emmanuel						
15	Ntunzwenayo Alphonse						
16	Ndikumana Gervais						
17	Ndikuriyo Souleymane	17.07.2011	Kayogoro	Makamba	2	Un homme et sa sœur, accusés d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat auraient été arrêtés par un	Aucune action n'a été prise par les autorités compétentes.

18	Bariyorobeka Jacquéline					groupe de jeunes "Imbonerakure" en compagnie du chef de zone. Le lendemain le chef de poste aurait soumis l'homme à une exploration corporelle devant son épouse et ses enfants, piétiné sur les fesses et l'aurait rossé pour l'amener à avouer qu'il est de l'ADC Ikibiri, que les membres de cette coalition collectent des vivres pour la rebellion et lui fournir les noms des personnes qui avaient participé à une réunion. Au cachot de la police de Makamba la femme aurait été battue par le chef de poste.	Les victimes n'ont pas porté plainte par peur de représailles et ont été libérés
19	Ruzocimana Souleymane	19.07.2011	Makamba	Makamba	1	Un officier de police judiciaire aurait arrêté et torturé la présumée victime, sur demande d'un commerçant qui soupçonnait la victime de l'avoir volé. L'OPJ aurait enfermé la victime dans son bureau, lui ordonné de se coucher par terre, giflé et piétiné la victime en vue de l'amener à avouer le vol.	Aucune action n'a été prise par les autorités compétentes. La victime n'a pas porté plainte de peur de représailles, il a été libéré.
20	Jonas Nzambimana	01.08.2011	Kayogoro	Makamba	5	Cinq personnes arrêtées avec l'intervention de l'administration et des Imbonerakure auraient été torturés par des policiers de la commune Kayogoro, province Makamba. Une des victimes aurait été arrêtée, battue et conduite au	Les victimes sont à la prison de Rumonge, et n'ont pas porté plainte. *Source : Parquet Makamba*
21	Niyonzima Esaie						
22	Kabura nestor						

23 24	Ndikumana Gerard, Ngenzebuhoro Emmanuel					cachot de Gatwe par plus de 50 Imbonerakure de Mayange le 31 juillet 2011. Ils étaient torturés pour accepter qu'elles étaient avec la même équipe de "malfaiteurs".	
25	Biziraguhengama Bosco	26.08.2011	Mutimbuzi	Buja Rural	1	En date du 26 août 2011, un policier du commissariat provincial de Gitega aurait été torturé par les membres de la FDN du camp Gatumba. Il aurait été blessé au rasoir et brûlé à l'aide d'une cigarette en vue de leur fournir des informations sur les activités des combattants du FNL d'Agaton Rwasa.	
26	Ntirenganya Abdoul	06.09.2011	Muyinga	Muyinga	1	La victime aurait été torturée par deux militaires de la position Murama sur instigation du chef de colline Murama, et le président communal des jeunes Imbonerakure, accusé de vouloir se procurer des tenues militaires. Ils avaient l'intention de lui faire avouer que les uniformes militaires étaient destinés à trois membres de FNL. Il aurait été intimidé avec un poignard par les auteurs dans la soirée du 7	Le Procureur de la République à Muyinga a indiqué qu'il a privilègié le réglement à l'amiable pour des questions de sécurité[1]. L'affaire a ainsi été classée sans suite par le parquet

						septembre 2011.	
27	Nzambimana François	13.09.2011	Gihanga	Bubanza	1	Le représentant communal du MSD aurait été torturé par le commandant du GEMIR Kanyosha. Il a été arrêté par le commissaire et conduit dans la forêt Rukoko pour y être torturé en vue de lui révéler comment il collabore avec les bandits armés. Il l'aurait mis dans son véhicule, fait circuler dans plusieurs endroits de Bujumbura Rural. A chaque localité, il l'interrogeait et le battrait pour chaque réponse négative. Il l'aurait emmené à la fin au bureau du Directeur Adjoint de la PNB, où il aurait été sévèrement battu.	
28	Ndereyimana Oswald	28.09.2011	Muhanga	Kayanza	1	Un détenu accusé de vol de vélo aurait été sorti du cachot par quatre policiers de garde. Il aurait été battu à coups de bâtons et coups de pieds pour lui faire avouer le vol du vélo.	
29	Nzisabira Egide	11.10.2011	Vugizo	Makamba	2	Deux élèves arrêtés en plein cours, auraient été battus dans le bureau du commissariat provincial de Makamba pour les amener à avouer qu'ils étaient	Les victimes n'ont pas porté plainte et ont été relaxés. Aucune action n'a été

30	Nintunze Dieudonné					membres du mouvement FNL et qu'ils auraient participé à la tentative d'attaque de la PJ de Gatwe en zone Bigina, commune Kayogoro	prise par les autorités compétentes. *Source : le sous chef de Poste de Makamba*
31	Sef Yussuf alias Memba	02.12.2011	Mutimbuzi	Buja Rural	1	Un chauffeur de la radio Isanganiro aurait été torturé par un agent de la PNB et 2 agents du SNR près du poste du pont Gatumba. Ils voulaient lui faire avouer d'avoir aidé une journaliste de France 24 qui avait effectué un reportage sur une éventuelle rébellion burundaise le FRONABU-Tabara qui serait basée à l'Est de la RDC. Le chauffeur aurait été menacé plusieurs fois d'être tué par l'agent de la FDN. Un agent du SNR aurait frappé le chauffeur avec un objet et ce dernier se serait évanoui.	
32	Bizimana Jean Marie	05.12.2011	Vugizo	Makamba	1	Un homme soupçonné de vol de moutons aurait été battu, piétiné par le commissaire provincial de la police à Makamba. Il aurait commencé à le tabasser en lui demandant d'avouer que c'est lui le voleur. Il aurait par la suite été embarqué au poste de police de Makamba pendant la nuit. Ledit commissaire l'aurait tiré par les oreilles et l'aurait cogné la tête contre un tube	Aucune action n'a été prise par les autorités compétentes.

						métallique. La victime se serait évadée à partir de l'hôpital. Ré-arrêtée le 1er janvier 2012 par la PJ Vugizo, le même commissaire l'aurait frappé avec 2 gifles avant de l'embarquer à bord de sa camionnette	
33	Kamariza Ezéchiel	11.12.2011	Gitega	Gitega	1	Un conducteur de taxi-moto aurait été battu à coups de pied et de matraques, brulé au dos par un sous commissaire de la police à son bureau avec plusieurs policiers de la garde présidentielle. Ces derniers lui demandaient comment il s'était procuré le fusil qu'il venait de remettre à la police.	
34	Kimara Emmanuel	22.12.2011	Gisuru	Ruyigi	1	Un homme aurait été ligoté et battu par le chef de zone Nyabitare en vue de lui faire révéler les circonstances de vol d'une vache à Nyabitare dont il serait accusé. Amené au cachot du poste de police Gisuru, le chef de poste aurait refusé de le détenir, l'envoyant plutôt à l'hôpital Gisuru pour se faire soigner.	
35	Harimenshi Ernest	28.12.2011	Gisuru	Ruyigi	1	Un homme soupçonné d'être un des membres d'un groupe de voleurs à main armée aurait été brûlé et blessé grièvement aux bras à l'aide d'un couteau par le chef de zone Nyabitare	

						en vue de lui faire révéler la cache d'armes dont il utiliserait au cours des opérations de vol. Amené chez l'OPJ Gisuru, ce dernier n'aurait pas accepté qu'il soit mis au cachot et l'aurait renvoyé pour qu'il aille se faire soigner.	
36	Majambere Olivier	28.12.2011	Buhinyuza	Muyinga	1	Un ex-policier aurait été arrêté par 04 FDN de la position Gasave après 2 fouilles perquisitions de sa maison sans rien trouver. Il aurait été ligoté, battu et torturé à l'aide de l'essence et de l'eau versées sur les cordes qui entreraient dans la chair des bras. Il aurait été jeté dans un fossé. Ils auraient mis la paille sur sa tête qu'ils auraient par après brûlée, en vue de lui faire avouer qu'il collabore avec le FRD-Abanyagihugu. Lesdits militaires auraient par après éteint le feu et auraient tiré la victime du fossé avant de le conduire au cachot de la PJ Buhinyuza.	Pas d'enquêtes, le parquet affirme qu'il n'est pas informé du cas. La victime n'aurait pas voulu porter plainte craignant des représailles.
LISTE DES CAS DE TORTURE 2012							
1	Hatungimana Edouard	06.01.2012	Kanama	Buj Mairie	2	Deux hommes qui rentraient d'un bar ont été arrêtés par un groupe de 5 personnes parmi lesquelles un agent du SNR. Ils leur ont demandé où ils	

2	Nkurunziza Astaire					avaient caché leur butin. Ils ont été mis à tabac avec des fils de fer tout en étant suspendus et ligotés. Suite à leur refus d'avouer, un agent du SNR qui était avec le groupe aurait introduit une grenade dans la bouche d'un entre eux pour qu'il avoue. Le second aurait avoué après avoir été ligoté et battu à l'aide d'un de fils de fer. Conduit chez lui pour restituer les objets volés mais sans succès, Il aurait été battu à nouveau pendant plusieurs heures au point de perdre conscience.	
3	Rwasa Séverin	07.01.2012	Muyinga	Muyinga	1	Un homme aurait été arrêté par le sous commissaire PJ Muyinga à Kobero. Il était soupçonné d'avoir volé deux millions (2.000.000) de francs Bu. A partir du 18 janvier 2012, il aurait été torturé pour avouer sa culpabilité. Il aurait été battu au dos et sur les fesses, son sexe ligoté. En plus, il aurait été obligé de se mettre dans la position tête à terre plusieurs fois, appuyant la tête sur les bouchons de la bouteille Primus.	Un dossier judiciaire a été ouvert sur le cas sous le No. RMP 11717/N.S. contre deux personnes (OPP2 Manirakiza Marc pour torture et Nyandwi Mussa pour L.C.V.G en état libre) en date du 13 mars 2012 et l'expertise médicale aurait été déposée en date du 18 février 2012. Le dossier a été clôturé en date du 26 avril 2012 et serait au

							niveau du secrétariat pour dactylographie avant d'être transmis au TGI.
4	Nzohabonayo Désiré	06.03.2012	Makamba	Makamba	1	Un homme a été battu par le commissaire PNB de Makamba pour reconnaitre avoir tenté de l'empoisonner dans un restaurant où il travaillait	
5	Nahimana Egide	17.03.2012	Ruyigi	Ruyigi	1	Un homme a été mis à tabac par le commissaire PNB et ses agents pour avouer sa participation dans un cas de vol et révéler où se cachent ses complices.	
6	Ndayishimiye Hussein	2.04.2012	Rumonge	Bururi	1	Un homme a été battu avec une barre de fer par le responsable SNR à Rumonge pour avouer de faire le trafic des armes (fusil) pour l'abattage des éléphants en Tanzanie	
7	Irakoze Romuald	6.4.2012	Ruyigi	Ruyigi	1	Soupçonné de viol, le chef de zone aurait demandé aux policiers de le passer à tabac jusqu'à ce qu'il avoue. Il aurait passé deux jours ligoté. Ses deux doits seraient non fonctionnels.	
8	Safari pamphile	13.04.2012	Gihanga	Bubanza	2	Deux homme auraient été battus et gardés dans une maison privée par le chef de poste GIHANGA pendant 3 jours pour avouer leur implication dans le recrutement des combattants se trouvant dans la forêt Rukoko	
9	Ndayisaba Joseph						

10	Ntirampeba Aline	Début juin 2012	Gitega	Gitega	2	Les deux dames auraient été battues à leur domicile par les policiers sous les ordres du sous commissaire de la PNB à Gitega. Elles auraient reçu des coups de poings et gifles en vue de dire où se cacherait le mari d'Aline, accusé de cacher les combattants FNL	
11	Ntirampeba Micheline						
12	Ngenzebuhoro Zacharie	17.6.212	Gitega	Gitega	1	La victime aurait été arrêtée sur la colline Mubuga, remis à l'administrateur communal de Gitega et au sous-commissaire de la police à Gitega. Il aurait été détenu au bureau du SNR et aurait été régulièrement battu par les policiers à coups de pieds, de gifles et de bâtons pour lui faire avouer son appartenance au FNL et qu'il cachait des armes et hommes armés. Le sous commissaire aurait donné des ordres aux policiers de le tuer s'il n'avouait pas. Il a été libéré le 27.6.2012 vers 19h.	
13	Habonimana Siméon	09.07.2012	Gitega	Gitega	1	Au bureau du SNR la victime aurait été battue par deux policiers. Arrêté dans le cadre d'une enquête sur un vol de matelas, les deux policiers l'auraient fait entrer dans une pièce servant de toilette et l'y auraient battu pour l'obliger à accepter les accusations qui	

						étaient portées contre lui par un codétenu.	